



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTES STATISTIQUES



INDICATEURS DE RESULTATS DES LYCEES (IVAL)

Baccalauréat général, technologique
et professionnel
2024



N° 01-25
Mars 2025



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Auteurs

Catherine Grange
Stéphane Frugier

Service Prospective et Statistique : siasepp-sps@ac-clermont.fr

Service Interacadémique de la Statistique de l'Évaluation de la
Prospective et de la Performance (SIASEPP)

Service Prospective et Statistique du Rectorat de l'Académie de
Clermont-Ferrand

www.ac-clermont.fr/etudes-stats/ (grand public)

statpro.ac-clermont.fr (depuis un site académique)

Sommaire

1. Méthodologie	1
1.1. Source et champ des indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL).....	1
1.2. Définitions	1
2. Evaluation de la performance des lycées de l'académie de Clermont-Ferrand	2
2.1. Le nombre de valeurs ajoutées positives ou nulles parmi les 5 IVAL.....	2
2.2. Résultats des indicateurs des lycées d'enseignement général et technologique	3
2.2.1. Dispersion des lycées pour chacun des 5 indicateurs.....	3
2.2.2. Répartition des établissements de l'académie en 5 groupes	5
Composition des 5 groupes.....	5
Composition des 5 groupes en fonction de la valeur ajoutée au taux de mentions.....	8
Variation de la composition des 5 groupes entre les sessions 2023 et 2024.....	8
2.3. Résultats des indicateurs des lycées professionnels	10
2.3.1. Dispersion des lycées pour chacun des 5 indicateurs.....	10
2.3.2. Répartition des établissements de l'académie en 5 groupes	12
Composition des 5 groupes.....	12
Composition des 5 groupes en fonction de la valeur ajoutée des taux de mentions.....	12
Variation de la composition des 5 groupes entre les sessions 2023 et 2024.....	16
ANNEXES	17
Annexe 1 : Taux observé, taux attendu et valeur ajoutée des 5 indicateurs pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand	18
Annexe 2 : Valeur ajoutée au taux de réussite au baccalauréat par série pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand	19
Annexe 3 : Valeur ajoutée au taux de mentions au baccalauréat par série pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand	20
Annexe 4 : Dispersion des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand et de France métropolitaine pour chacun des 5 indicateurs	21
Annexe 5 : Dispersion des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour chacun des 5 indicateurs.....	22
Annexe 6 : Liste des LGT de l'académie de Clermont-Ferrand ayant changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024.....	23
Annexe 7 : Liste des LGT de l'académie de Clermont-Ferrand n'ayant pas changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024.....	24
Annexe 8 : Composition des 5 groupes de LEGT à l'échelle de l'académie de Clermont-Ferrand et de la France métropolitaine à la session 2024	25

Annexe 9 : Taux observé, taux attendu et valeur ajoutée des 5 indicateurs pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand	26
Annexe 10 : Valeur ajoutée au taux de réussite au baccalauréat par domaine de spécialité pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand	27
Annexe 11 : Valeur ajoutée au taux de mentions au baccalauréat par domaine de spécialité pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand	28
Annexe 12 : Dispersion des LP de l'académie de Clermont-Ferrand et de France métropolitaine pour chacun des 5 indicateurs	29
Annexe 13 : Dispersion des LP de l'académie de Clermont-Ferrand et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour chacun des 5 indicateurs	30
Annexe 14 : Liste des LP de l'académie de Clermont-Ferrand ayant changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024.....	31
Annexe 15 : Liste des LP de l'académie de Clermont-Ferrand n'ayant pas changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024.....	32
Annexe 16 : Composition des 5 groupes de LP à l'échelle de l'académie de Clermont-Ferrand et de la France métropolitaine à la session 2024	33
Annexe 17 : Guide méthodologique des indicateurs de résultats des lycées publics et privés sous contrat, session 2024	34

Les indicateurs de performance des lycées permettent d'évaluer les résultats d'un lycée par rapport à ceux des établissements comparables au plan national. Etablis à partir des résultats des élèves au baccalauréat et de leur parcours scolaire dans l'établissement, ces indicateurs proposent une appréciation relative de la valeur ajoutée du lycée en

tenant compte de l'offre de formation et des caractéristiques des élèves en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée au lycée. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL) tendent donc à évaluer l'action propre de chaque établissement, en éliminant les facteurs de réussite extérieurs au lycée.

1. Méthodologie

1.1. Source et champ des indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL)

Les IVAL sont calculés et mis à disposition par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Ils couvrent l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat, dès lors que le nombre de candidats est supérieur ou égal à 20 élèves pour le baccalauréat général et technologique (GT), et supérieur ou égal à 10 pour le baccalauréat professionnel (Prof.). De même, si un lycée offre un cycle incomplet (un ou deux niveaux), les indicateurs de valeur ajoutée ne sont pas calculés. Pour la session 2024, les IVAL ont été calculés pour 89 lycées de l'académie de Clermont-Ferrand : 48 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et 41 lycées professionnels (LP).

A noter une nouveauté à la session 2024 : les taux attendus et par conséquent les valeurs ajoutées associées peuvent être non déterminés (ND) pour plusieurs raisons : moins de 40 candidats au bac GT ou moins de 20 candidats au bac Prof. ; moins de 10 candidats dans une série du bac GT ou dans une filière (production ou service) du bac Prof. ; moins de 5 candidats dans un domaine de spécialité du bac Prof. ; part de notes au brevet retrouvées inférieures à 50%. Cela implique que pour 5 LEGT et 2 LP (parmi les 48 LEGT et les 41 LP de l'académie) les taux attendus et donc les valeurs ajoutées ne sont pas calculées (ND).

1.2. Définitions

Les indicateurs de performance des lycées comprennent les **taux de réussite** et **taux de mentions** obtenus au baccalauréat et les **taux d'accès de la seconde, de la première ou de la terminale au baccalauréat**.

Le **taux de réussite au baccalauréat** est l'indicateur traditionnel. Il rapporte le nombre d'élèves reçus au baccalauréat au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Les **taux d'accès de la seconde, de la première ou de la terminale au baccalauréat** évaluent, pour un élève de seconde, de première ou de terminale, la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, y compris en redoublant.

A partir de 2019, le calcul du taux d'accès brut de la seconde au baccalauréat a été modifié en LEGT : un élève qui change de lycée entre la 2nde et la 1^{ère} pour suivre une série technologique ou une spécialité générale non proposée dans son lycée d'origine, est désormais considéré comme une réussite pour le lycée d'origine.

Le **taux de mentions au baccalauréat** enrichit l'analyse en appréhendant dans quelle mesure les lycées tirent le meilleur de leurs élèves et les préparent à l'enseignement supérieur, la probabilité

d'y réussir étant améliorée par l'obtention d'une mention au baccalauréat. Cet indicateur est aussi un complément pour les établissements ayant des taux de réussite attendus au baccalauréat élevés et dont les valeurs ajoutées sont, par construction, limitées.

Les **valeurs ajoutées** permettent d'évaluer ce qu'un lycée a « ajouté » au niveau initial de ses élèves. Pour chaque indicateur, la valeur ajoutée est la différence entre les résultats observés (taux bruts) et les résultats qui étaient espérés (taux attendus), compte tenu des caractéristiques scolaires et socio-démographiques des élèves (âge, sexe, origine sociale, et niveau scolaire à l'entrée en seconde) et de l'offre du lycée.

Le **taux attendu** se définit donc comme le taux moyen d'un établissement, à caractéristiques individuelles des élèves identiques et à structure d'établissement identique. Ainsi, si la valeur ajoutée est positive, le lycée a apporté à ses élèves plus que ce qu'ils auraient reçu s'ils avaient fréquenté l'établissement moyen.

Le guide méthodologique des indicateurs de résultats des lycées publics et privés sous contrat pour la session 2024 est disponible via le lien dédié dans la rubrique « pour en savoir plus » ainsi qu'à la fin de cette publication.

2. Evaluation de la performance des lycées de l'académie de Clermont-Ferrand

2.1. Le nombre de valeurs ajoutées positives ou nulles parmi les 5 IVAL

Une valeur ajoutée positive signifie que l'établissement a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce qu'ils auraient reçu, s'ils avaient fréquenté un établissement moyen. En dénombrant les valeurs ajoutées positives ou nulles parmi les 5 indicateurs, 6 groupes d'établissements se dégagent – les lycées avec 0, 1, 2, 3, 4 ou 5 valeur(s) ajoutée(s) positive(s) ou nulle(s). Cette répartition permet de mesurer la dispersion des lycées selon leur performance globale, tous indicateurs compris.

En 2024, parmi les 43 lycées d'enseignement général et technologique (figure 1, gauche) :

- 9 LEGT (soit 21%), dont 3 lycées privés, ont des valeurs ajoutées négatives pour les 5 indicateurs
- 11 LEGT (soit 26%), dont 3 lycées privés, ont des valeurs ajoutées positives ou nulles pour 3 des 5 indicateurs de performance
- 2 LEGT (soit 5%), 1 public et 1 privé, ont 5 valeurs ajoutées positives ou nulles.

Parmi les 39 lycées professionnels (figure 1, droite) :

- 14 LP (soit 36%), dont 1 lycée privé, ont des valeurs ajoutées négatives pour les 5 indicateurs

- 2 LP (soit 5%), 1 public et 1 privé, ont une valeur ajoutée positive ou nulle pour 3 des 5 indicateurs
- 6 LP (soit 15%), dont 5 privés, ont une valeur ajoutée positive ou nulle pour les 5 indicateurs.

Cette année, 63% des LEGT de l'académie ont entre 2 et 4 valeurs ajoutées positives ou nulles, soit une performance moyenne à élevée. 2 lycées génèrent beaucoup de plus-value (5 valeurs ajoutées positives ou nulles) et 33% des lycées apportent à leurs élèves moins que ce qu'ils auraient reçu, s'ils avaient fréquenté un établissement moyen (aucune ou une seule valeur ajoutée positive). En France métropolitaine et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), la répartition des lycées est plus homogène.

Concernant les LP de l'académie, 62% ont un nombre de valeurs ajoutées positives ou nulles entre 0 et 2, et 38% ont un nombre de valeurs ajoutées positives ou nulles entre 3 et 5. La répartition académique des valeurs ajoutées est moins favorable que celles de la région AURA et de la France métropolitaine.

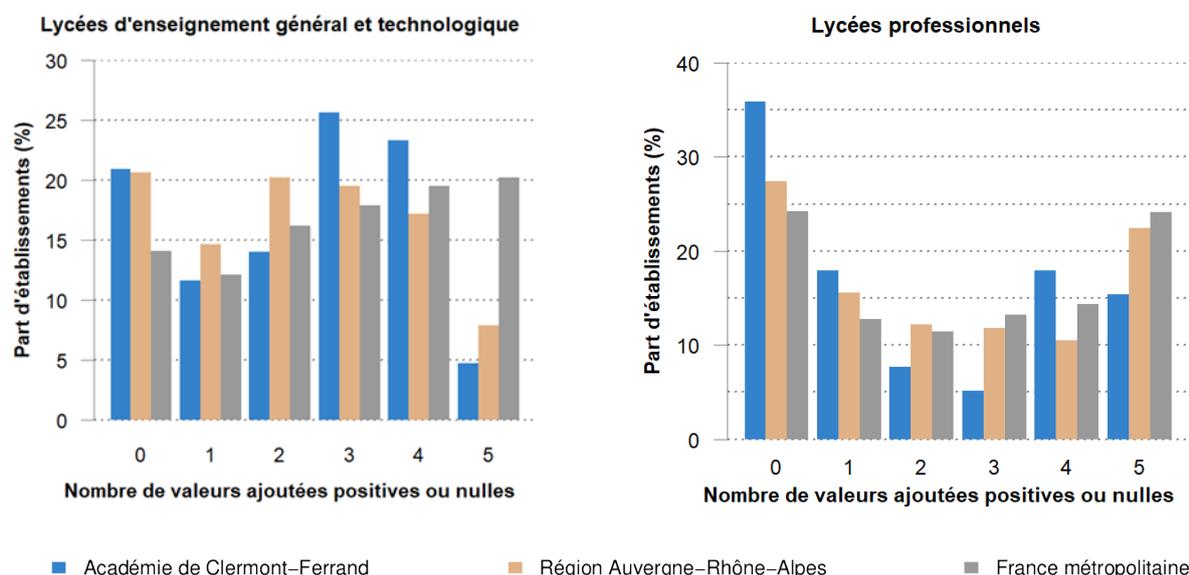


Figure 1 : Répartition des LEGT et des LP selon le nombre de valeurs ajoutées positives ou nulles parmi les 5 indicateurs (taux de réussite et taux de mentions au baccalauréat, taux d'accès de la seconde, de la première ou de la terminale au baccalauréat) en 2024

Clé de lecture : Parmi les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand, 26% ont 3 valeurs ajoutées positives ou nulles sur les 5 indicateurs, ils sont 19,5% au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et 17,5% en France métropolitaine.

Parmi les LP de l'académie de Clermont-Ferrand, 36% ont des résultats négatifs ou nuls pour les 5 indicateurs, ils sont 27% au sein de la région AURA et 24% en France métropolitaine.

2.2. Résultats des indicateurs des lycées d'enseignement général et technologique

2.2.1. Dispersion des lycées pour chacun des 5 indicateurs

A la session 2024, deux tiers des 43 LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand ont une valeur ajoutée comprise entre :

- taux de réussite : -1 et +2
- taux de mentions : -7 et 3
- taux d'accès seconde-bac. : -4 et +4
- taux d'accès première-bac. : -2 et +2
- taux d'accès terminale-bac. : -1 et 2

Les valeurs ajoutées comprises entre -3 et +3 sont faibles voire nulles, considérées « neutres ».

Les faibles effectifs des lycées contribuent fortement aux variations des valeurs ajoutées. Plus l'effectif est faible, plus les variations de réussite de quelques élèves feront varier les taux globaux.

Les valeurs ajoutées comprises entre -10 et -3 et comprises entre +3 et +10 sont jugées « notables ».

Le nombre de valeurs ajoutées extrêmes (inférieure à -10 ou supérieure à +10) est :

- nul pour le taux de réussite
- de 4 pour les taux de mentions
- de 5 pour le taux d'accès seconde-bac
- de 1 pour le taux d'accès première-bac
- nul pour le taux d'accès terminale-bac

La dispersion des valeurs ajoutées est donc globalement faible, bien que plus importante pour les taux de mentions et taux d'accès de la seconde au baccalauréat (cf. figure 2 et annexes 4 et 5).

Le tableau 1 (page 4) présente les valeurs ajoutées des 5 indicateurs pour les LEGT de l'académie, avec un repérage des valeurs ajoutées extrêmes.

Les taux observés et attendus pour chaque indicateur sont disponibles en annexe 1. Les valeurs ajoutées du taux de réussite et du taux de mentions au baccalauréat par série, se situent respectivement aux annexes 2 et 3.

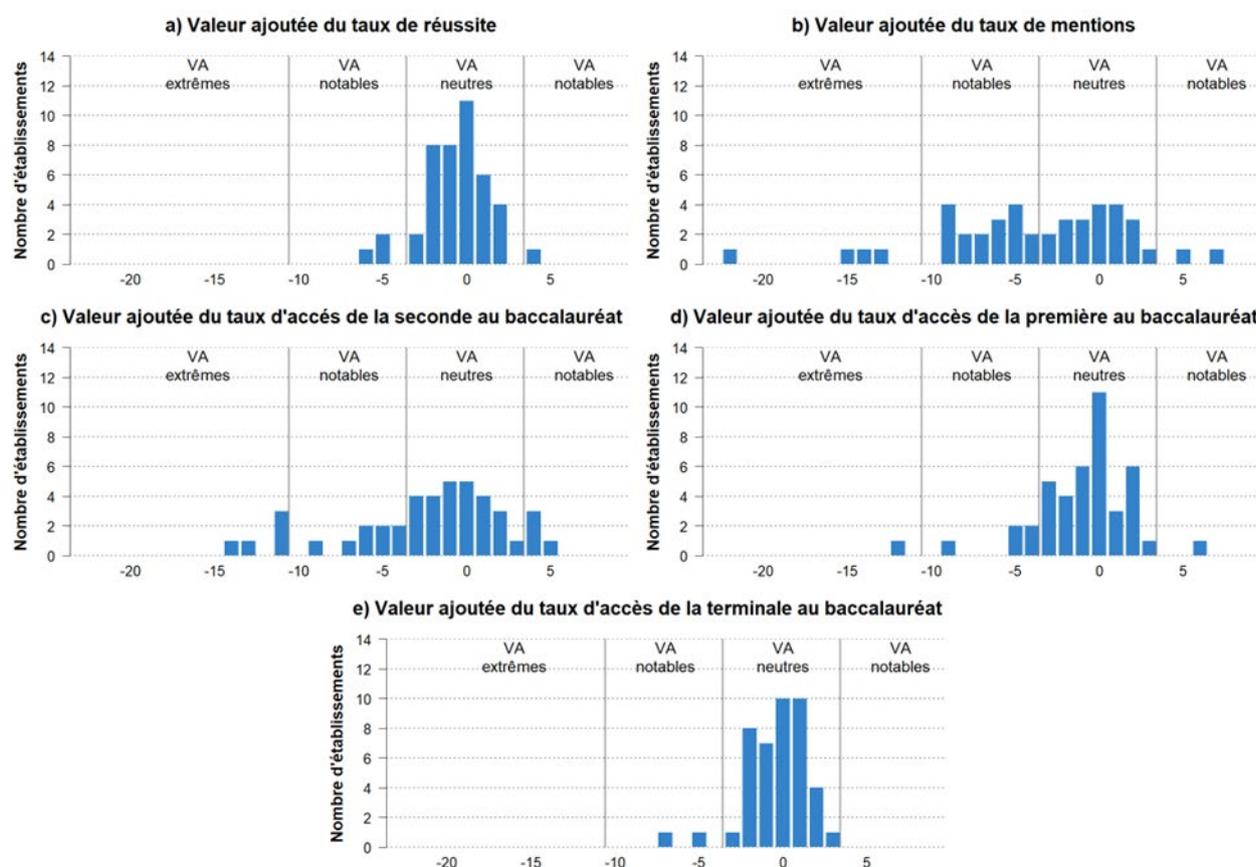


Figure 2 : Distributions des valeurs ajoutées des 5 indicateurs des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand en 2024

Clé de lecture : L'académie de Clermont-Ferrand compte 1 LEGT avec une valeur ajoutée du taux de réussite de -6 : son taux de réussite est inférieur de 6 points à ce qui était attendu compte tenu de ses caractéristiques ; à l'opposé, 1 LEGT a une valeur ajoutée du taux de réussite égale à +4.

Tableau 1 : Résultats des indicateurs de valeur ajoutée des LEGT (toutes séries confondues) de l'académie de Clermont-Ferrand pour la session 2024

Département	Commune	Etablissement (Lycée)	Code	Secteur	Nombre d'élèves présents au bac	Valeur ajoutée (VA)					Groupe	
						Réussite au bac	Mentions au bac	Accès au bac				Nombre de VA positives ou nulles
								2 ^{de}	1 ^{re}	Term.		
ALLIER	CUSSET	ALBERT LONDRES	0030051P	PU	543	0	-5	-3	0	1	3	Neutre
		SAINT PIERRE	0030072M	PR	96	-1	1	0	1	0	4	Neutre
		VALERY LARBAUD	0031082K	PU	67	-1	-9	-11	0	1	2	EDDA*
	MONTLUCON	MADAME DE STAEL	0030025L	PU	312	0	1	0	0	0	5	Neutre
		PAUL CONSTANS	0030026M	PU	277	-2	-4	1	2	0	3	Neutre
	MOULINS	THEODORE DE BANVILLE	0030036Y	PU	342	-2	0	5	2	-2	3	Accomp.*
	ST POURCAIN SUR SIOULE	BLAISE DE VIGENERE	0030044G	PU	117	1	-1	2	-1	2	3	Neutre
YZEURE	JEAN MONNET	0030038A	PU	182	-5	-9	-1	-2	-2	0	EDDA*	
CANTAL	AURILLAC	MONNET-MERMOZ	0150006A	PU	250	-1	-13	-5	-1	-1	0	EDDA*
		EMILE DUCLAUX	0150646W	PU	235	1	-4	-2	2	0	3	Neutre
		GERBERT	0150760V	PR	56	-6	-22	-13	-9	-7	0	EDDA*
	MAURIAC	DES METIERS	0150747F	PU	57	0	-3	0	2	2	4	Neutre
	ST FLOUR	DE HAUTE AUVERGNE	0150030B	PU	129	0	-5	4	1	0	4	Perf.*
HAUTE LOIRE	BRIOUDE	LA FAYETTE	0430003V	PU	103	0	-5	-3	-3	-2	1	Neutre
		SAINT JULIEN	0430053Z	PR	64	-1	1	-3	-5	0	2	Neutre
	BRIVES CHARENSAC	LA CHARTREUSE PARADIS	0430055B	PR	146	1	7	-5	-2	1	3	Sélectif
	LE PUY EN VELAY	CHARLES ET ADRIEN DUPUY	0430020N	PU	120	-3	-6	-1	0	-2	1	Neutre
		SIMONE WEIL	0430021P	PU	361	0	-7	0	0	0	4	Neutre
		ST-JACQUES DE COMPOSTELLE	0430968U	PR	54	4	2	4	6	3	5	Perf.*
	MONISTROL SUR LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	0430058E	PR	274	-1	-9	4	2	1	3	Accomp.*
		LEONARD DE VINCI	0430947W	PU	307	0	-7	2	1	1	4	Neutre
	YSSINGEAUX	SAINT-GABRIEL	0430065M	PR	66	-2	0	-14	-12	-5	1	EDDA*
EMMANUEL CHABRIER		0430953C	PU	77	2	2	-11	-3	2	3	Sélectif	
PUY DE DOME	AMBERT	BLAISE PASCAL	0630001J	PU	85	0	3	1	0	-1	4	Neutre
	CHAMALIERES	SAINTE THECLE	0631070W	PR	118	2	-9	-4	-3	1	2	Sélectif
		VALERY GISCARD D'ESTAING	0631669X	PU	213	0	-1	-3	-1	0	2	Neutre
	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	0630018C	PU	304	-3	-5	-1	-1	-1	0	Neutre
		JEANNE D'ARC	0630019D	PU	456	-1	-3	2	0	-1	2	Neutre
		SIDOINE APOLLINAIRE	0630020E	PU	331	-5	-8	-4	-3	-3	0	EDDA*
		LA FAYETTE	0630021F	PU	222	-2	-2	-11	-4	-2	0	EDDA*
		AMBROISE BRUGIERE	0630077S	PU	315	-2	0	-6	-2	-2	1	EDDA*
		GODEFROY DE BOUILLON	0631068U	PR	235	0	0	-7	-2	2	3	Sélectif
		FENELON	0631074A	PR	119	1	2	-1	0	1	4	Neutre
		SAINTE ALYRE	0631075B	PR	215	-2	-15	-1	-1	1	1	Neutre
		MASSILLON	0631847R	PR	109	-1	-1	-6	-5	-2	0	EDDA*
	COURNON D'AUVERGNE	RENE DESCARTES	0631861F	PU	463	-1	-6	1	0	0	3	Neutre
	ISSOIRE	MURAT	0630034V	PU	328	1	-2	0	0	-1	3	Neutre
		SEVIGNE ST-LOUIS	0631033F	PR	69	-2	-14	-2	-4	-1	0	Neutre
	RIOM	C. ET P. VIRLOGEUX	0630052P	PU	429	-2	-8	-2	-1	-1	0	Neutre
		SAINTE MARIE	0631034G	PR	79	1	-6	3	2	0	4	Neutre
		PIERRE JOEL BONTE	0631985R	PU	98	2	-2	1	0	1	4	Neutre
	THIERS	MONTDORY	0630068G	PU	200	0	1	-9	-3	-2	2	Sélectif
		JEAN ZAY	0630069H	PU	98	2	5	-2	3	1	4	Neutre

*: Accomp. : Accompagnateur ; EDDA : En deçà des attentes ; Perf. : Performant
 Valeurs ajoutées extrêmes

Clé de lecture : Le lycée public Albert Londres, situé à Cusset (Allier), comptait 543 élèves présents au baccalauréat pour la session 2024. Les valeurs ajoutées sont de 0 pour le taux de réussite toutes séries confondues (son taux de réussite est identique à ce qui était attendu compte tenu de ses caractéristiques), -5 points pour le taux de mentions, -3 pour le taux d'accès de la seconde au baccalauréat, 0 pour le taux d'accès de la première au baccalauréat et +1 pour le taux d'accès de la terminale au baccalauréat. Ce lycée comptabilise alors 3 valeurs ajoutées positives ou nulles et appartient au groupe des lycées neutres.

2.2.2. Répartition des établissements de l'académie en 5 groupes

Composition des 5 groupes

A partir de leur valeur ajoutée au taux de réussite et au taux d'accès de la seconde au baccalauréat, les lycées sont répartis par le ministère en 5 groupes : les neutres, les performants, les accompagnateurs, les sélectifs en cours de scolarité et les lycées en deçà des attentes (cf. définition encart n°1).

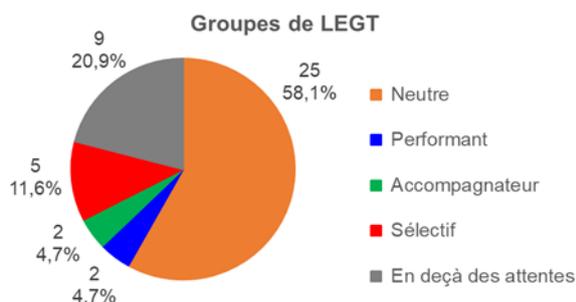


Figure 3 : Répartition par groupe des 43 LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand

Le groupe de chacun des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand est disponible dans le tableau 1 (page 4).

La figure 4 (page 6) croise les valeurs ajoutées au taux de réussite et au taux d'accès de la seconde au baccalauréat.

En comparant la répartition des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand avec celle de la France métropolitaine :

- 58% des LEGT de l'académie sont neutres (51% en France métropolitaine)
- L'académie détient une part de LEGT performants faible (4,7% contre 13% en France métropolitaine)
- La part de LEGT accompagnateurs de l'académie est elle aussi faible (4,7% contre 6% en France métropolitaine)
- Par contre, 21% des LEGT de l'académie sont en deçà des attentes (16% en France métropolitaine)
- Enfin, 11,6% des LEGT de l'académie sont sélectifs (14% en France métropolitaine).

Encart n°1 : Définition des 5 groupes d'établissements

Les 5 groupes établis par la DEPP pour catégoriser les IVAL sont calculés à partir du taux de réussite au baccalauréat et du taux d'accès de la seconde au baccalauréat.

Les 5 groupes sont :

- ❖ Les lycées **neutres** ont des valeurs ajoutées au taux de réussite et au taux d'accès égales ou comprises entre -3 et +3 pour les LEGT, et entre -5 et +5 pour les LP. Ces seuils ne sont pas fixés aléatoirement, ils tiennent compte de la répartition de l'ensemble des établissements du territoire national. En bref, les établissements de ce groupe ne font pas mieux ni moins bien que les établissements qui leur ressemblent.
- ❖ Les lycées **performants** sont ceux dont les deux indicateurs de valeurs ajoutées sont positifs, et qui n'appartiennent pas au groupe neutre. Ces lycées obtiennent un taux de réussite au baccalauréat supérieur au taux attendu et accompagnent leurs élèves jusqu'au baccalauréat.
- ❖ Les lycées **accompagnateurs** pour lesquels la valeur ajoutée au taux de réussite est négative, mais celle du taux d'accès positive, et qui ne font pas partie des établissements neutres.
- ❖ Les lycées **sélectifs en cours de scolarité** (qui correspondent aux « sélectifs » des sessions antérieures, renommés sans autre changement) présentent une valeur ajoutée positive au taux de réussite et une valeur ajoutée négative au taux d'accès, sans appartenir au groupe « neutre ». Ces lycées font mieux réussir leurs élèves que la moyenne mais les conservent dans l'établissement moins que la moyenne.
- ❖ Les lycées **en deçà des attentes** ont leurs deux indicateurs de valeur ajoutée négatifs, et n'appartiennent pas au groupe des lycées neutres. Ces établissements font moins réussir leurs élèves que la moyenne et, de plus, ils ne les gardent pas dans l'établissement.

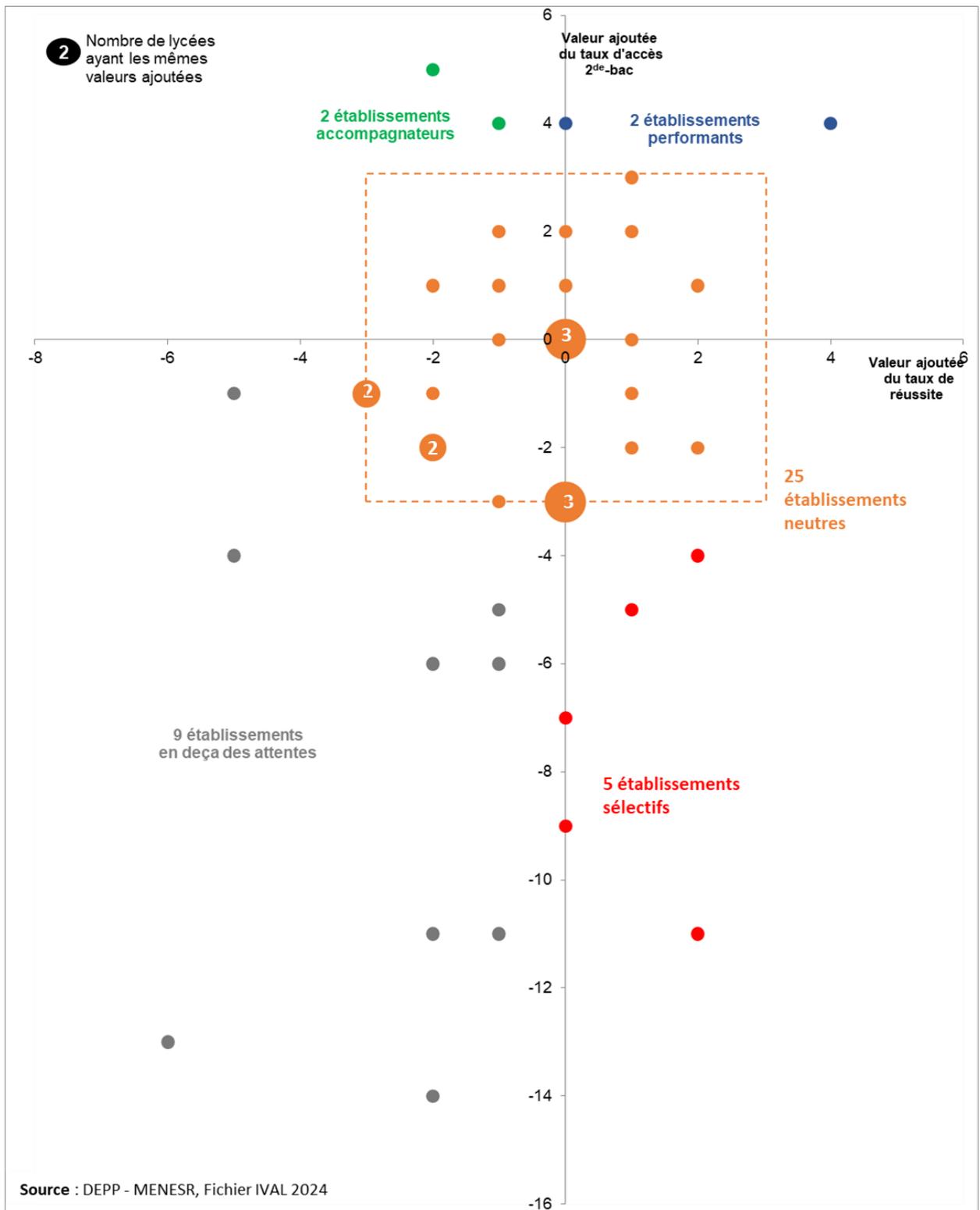
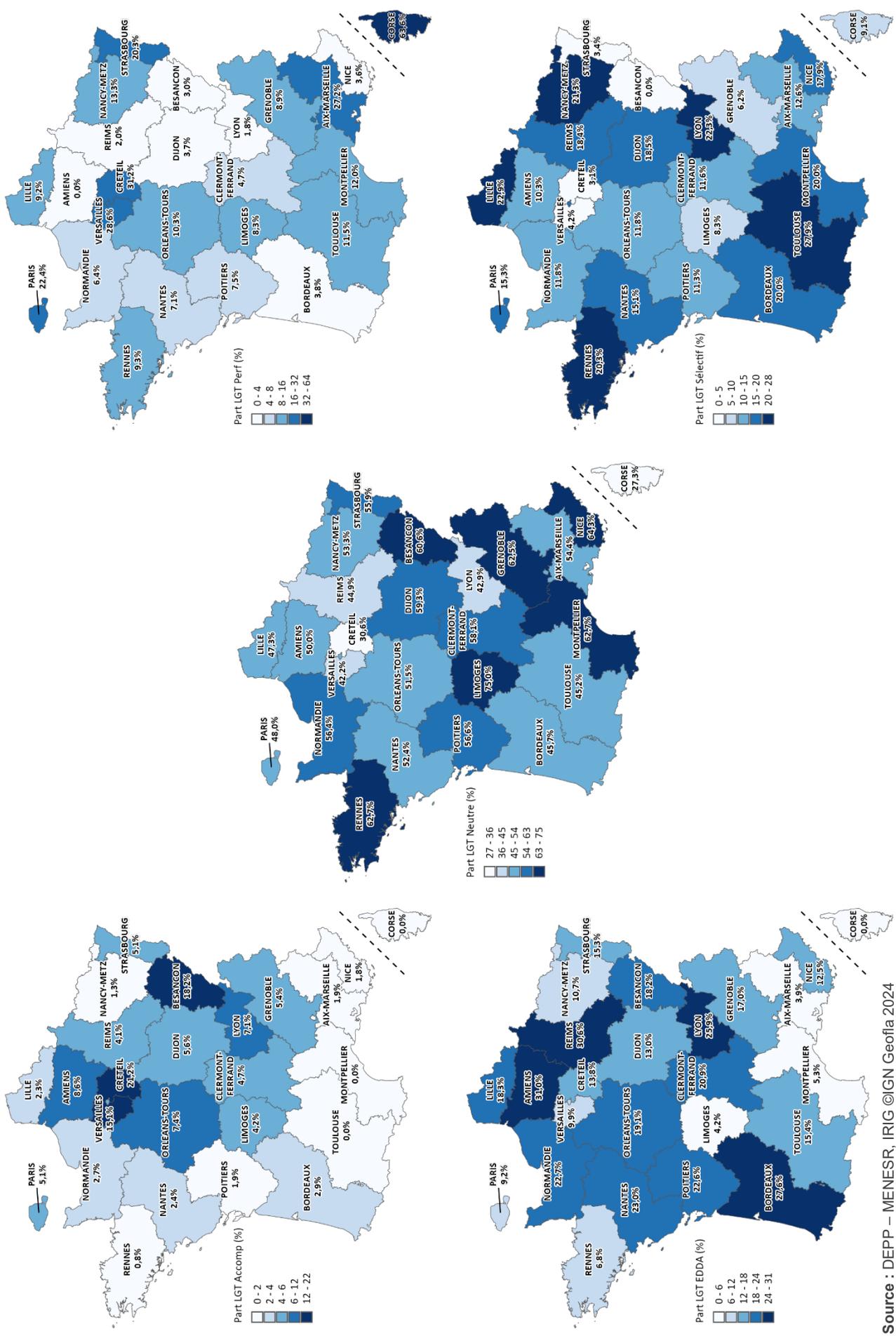


Figure 4 : Croisement des valeurs ajoutées du taux de réussite et du taux d'accès de la seconde au baccalauréat pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand à la session 2024



Source : DEPP – MENESR, IRIG ©IGN Geofila 2024

Figure 5 : Proportion de LEGT par groupe (neutre, performant, en deçà des attentes, sélectif et accompagnateur) et par académie pour la session 2024

Composition des 5 groupes en fonction de la valeur ajoutée au taux de mentions

L'indicateur de valeur ajoutée au taux de mentions illustre dans quelle mesure les lycées préparent leurs élèves à l'enseignement supérieur. Il permet aussi de compléter l'information donnée par les valeurs ajoutées des taux de réussite au baccalauréat élevés de certains établissements. Par exemple, un LEGT « neutre » de l'académie de Clermont-Ferrand a une valeur ajoutée au taux de réussite de +2 points, calculée par la différence en points entre un taux brut (ou taux observé) de réussite de 98% et un taux attendu de 96% ; la valeur ajoutée au taux de mentions de +5 points qui est la sienne relativise son appartenance au groupe « neutre ».

La figure 6 (page 9) croise les valeurs ajoutées du taux de réussite et celles du taux de mentions. Les lycées sont représentés selon leur groupe.

Des 25 lycées « neutres » :

- 6 ont une valeur ajoutée au taux de mentions comprise entre 1 et 5
- 17 ont une valeur ajoutée au taux de mentions comprise entre -8 et 0
- 2 ont une valeur ajoutée au taux de mentions de -15 et de -14

Pour les 2 lycées « performants », les valeurs ajoutées au taux de mentions sont : -5 et 2.

Pour les 2 lycées « accompagnateurs », les valeurs ajoutées au taux de mentions sont : -9 et 0.

La totalité des lycées « sélectifs » ont une valeur ajoutée au taux de mentions positive ou nulle, à l'exception d'un qui est à -9.

La totalité des lycées « en deçà des attentes » ont une valeur ajoutée au taux de mentions négative ou nulle, allant de -22 à 0.

Variation de la composition des 5 groupes entre les sessions 2023 et 2024

Entre les sessions 2023 et 2024, 55,8% des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand ont changé de groupe.

Les tableaux en annexes 6 et 7 regroupent les LEGT de l'académie qui, respectivement, ont ou n'ont pas changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024. Ces tableaux fournissent, pour chacun des lycées, les variations du nombre d'élèves présents au baccalauréat, du taux de réussite et du taux d'accès de la seconde au baccalauréat.

Au niveau national, 47,7% des LEGT métropolitains ont changé de groupe par rapport à la session précédente. La variabilité annuelle constatée au sein de l'académie de Clermont-Ferrand apparaît plus élevée que celle de la France métropolitaine.

Le tableau en annexe 8 détaille la composition des 5 groupes à la session 2024 et son évolution par rapport à la session précédente pour l'académie de Clermont-Ferrand et la France métropolitaine.

Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ces variations annuelles. Le rapport national des facteurs de valeur ajoutée n°2015-065 les signale (cf. présentation succincte dans l'encart n°2).

Encart n°2 : Exemples de causes des variations annuelles de valeur ajoutée

L'évolution des taux bruts de réussite au baccalauréat ou des taux d'accès brut peut influencer la valeur ajoutée. En effet, une moindre réussite à une session peut réduire considérablement la valeur ajoutée par rapport à la session précédente.

Pour d'autres lycées, c'est l'évolution des taux attendus, c'est-à-dire la moyenne nationale, qui peut modifier très sensiblement la valeur ajoutée. Le taux brut peut varier légèrement, ou s'être maintenu au même niveau que l'année passée, c'est l'élévation de plusieurs points du taux attendu qui réduit la marge de valeur ajoutée. Le taux attendu peut varier soit sous l'effet d'une modification du recrutement des élèves accueillis avec changement de la structuration par catégories socio-professionnelles, soit sous l'effet d'une modification du profil des élèves (âge, niveau scolaire à l'entrée en seconde, etc.).

Enfin, l'effectif des lycées contribue fortement aux variations des niveaux de valeur ajoutée. Les lycées à petits effectifs sont plus sensibles : plus l'effectif est faible, plus les variations de réussite de quelques élèves ont de conséquences sur les taux globaux.

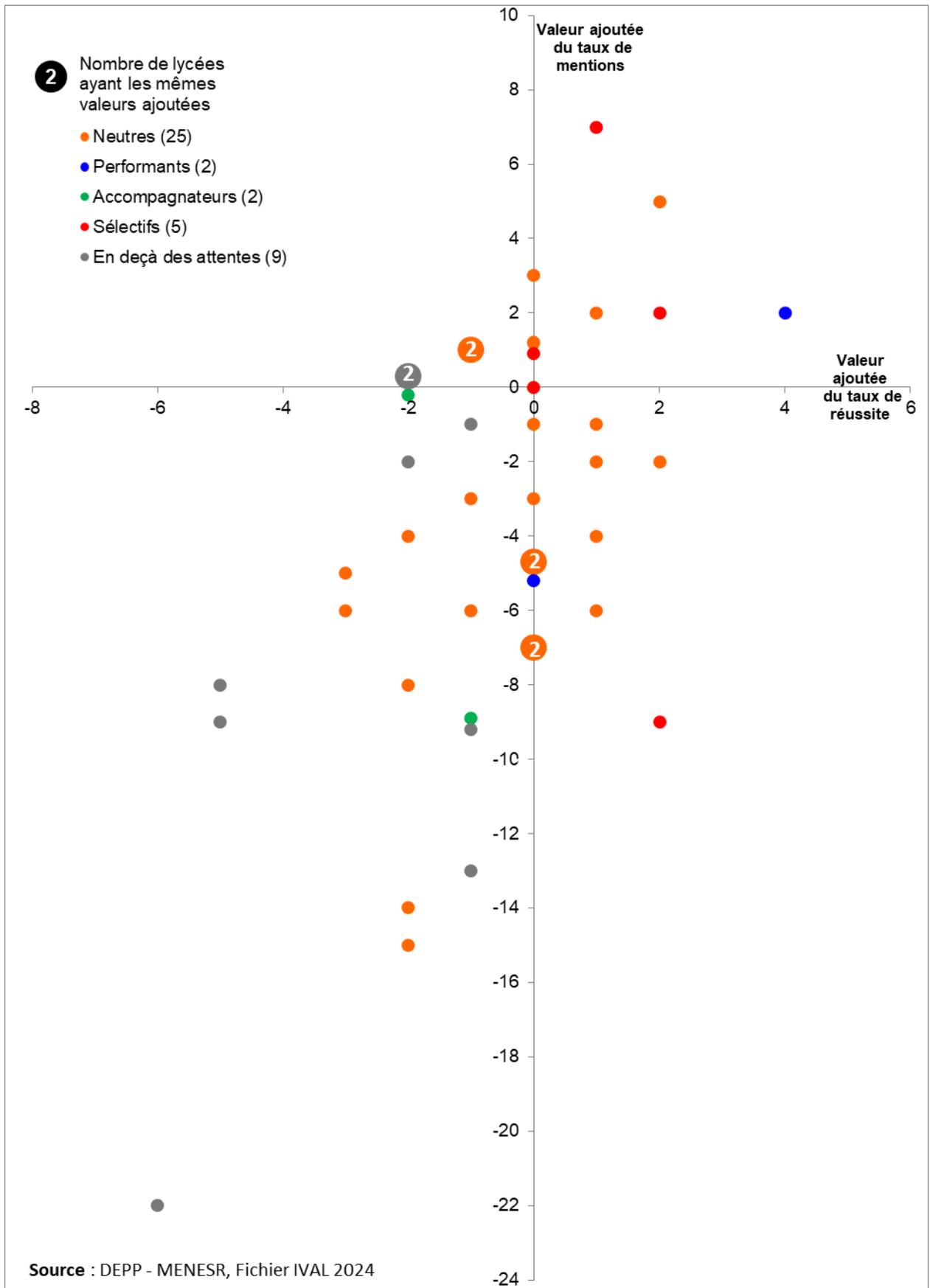


Figure 6 : Croisement des valeurs ajoutées du taux de réussite et du taux de mentions pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand à la session 2024

2.3. Résultats des indicateurs des lycées professionnels

2.3.1. Dispersion des lycées pour chacun des 5 indicateurs

A la session 2024, les valeurs ajoutées des 39 LP de l'académie de Clermont-Ferrand, pour chaque indicateur (cf. figure 7, annexes 12 et 13), varient entre :

- taux de réussite : -23 et +13
- taux de mentions : -23 et +13
- taux d'accès seconde-bac. : -17 et +15
- taux d'accès première-bac. : -16 et +11
- taux d'accès terminale-bac. : -20 et +8

Les valeurs ajoutées comprises entre -5 et +5 sont faibles voire nulles, considérées « neutres ».

Les valeurs ajoutées comprises entre -12 et -5 et comprises entre +5 et +12 sont jugées « notables ».

Le nombre de valeurs ajoutées extrêmes (strictement inférieure à -12 ou supérieure à +12) est de :

- 3 pour le taux de réussite
- 11 pour les taux de mentions.
- 6 pour le taux d'accès seconde-bac
- 3 pour le taux d'accès première-bac
- 1 pour le taux d'accès terminale-bac

La dispersion des LP selon la valeur ajoutée est importante quel que soit l'indicateur (un peu moins pour les taux de réussite et d'accès terminale-bac) et, comparativement aux LEGT, les valeurs ajoutées des LP sont globalement plus hétérogènes.

Le tableau 2 page 11 présente les valeurs ajoutées des 5 indicateurs pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand, avec un repérage des valeurs ajoutées extrêmes. Les taux observés et attendus des 5 indicateurs sont disponibles en annexe 9 ; ceux des taux de réussite et taux de mentions par domaine de spécialités se situent respectivement en annexes 10 et 11.

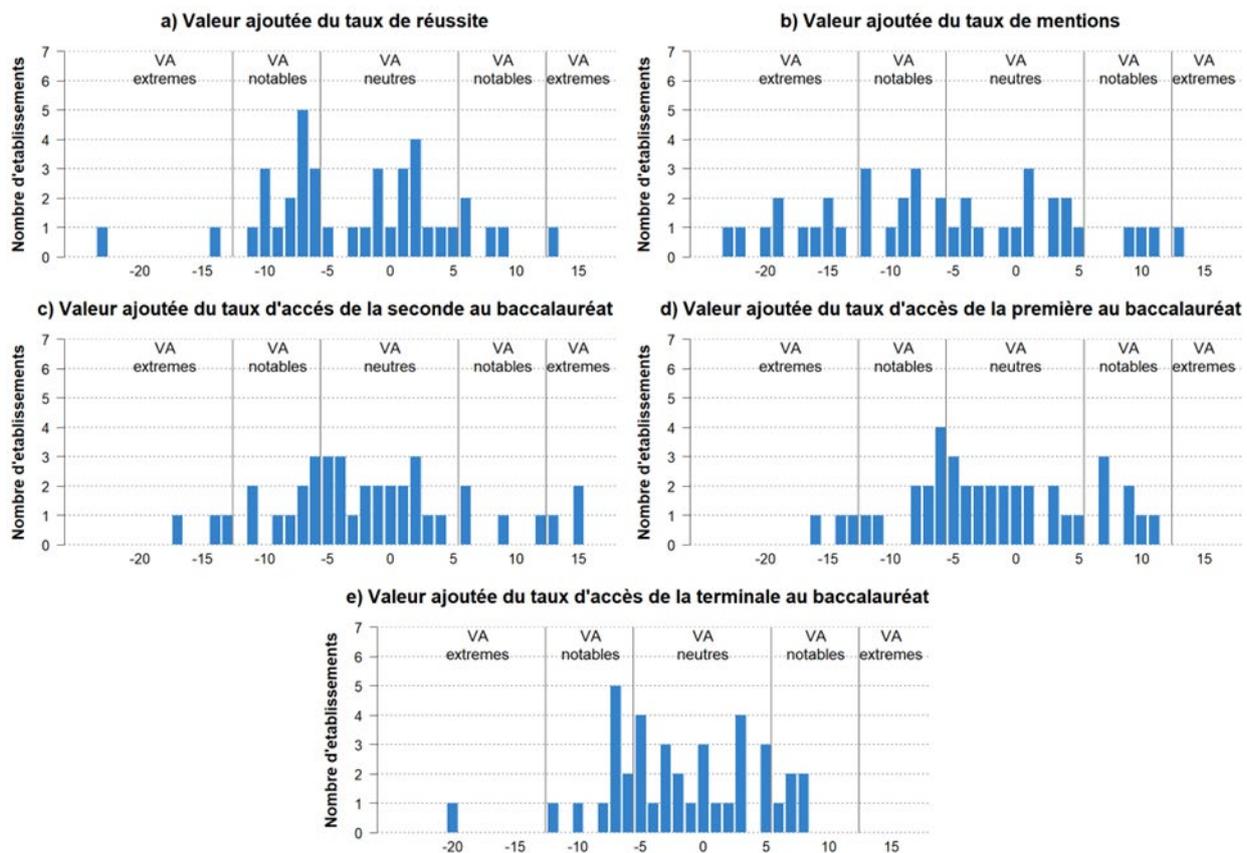


Figure 7 : Distributions des valeurs ajoutées des 5 indicateurs des LP de l'académie de Clermont-Ferrand en 2024

Clé de lecture : L'académie de Clermont-Ferrand compte 1 lycée professionnel avec une valeur ajoutée du taux de réussite égale à -23 : son taux de réussite est inférieur de 23 points à ce qui était attendu compte tenu de ses caractéristiques ; à l'opposé, 1 LP a une valeur ajoutée du taux de réussite égale à +13.

Tableau 2 : Résultats des indicateurs de valeur ajoutée des LP de l'académie de Clermont-Ferrand (tous domaines de spécialités confondus) pour la session 2024

Département	Commune	Etablissement (Lycée)	Code	Secteur	Nombre d'élèves présents au bac	Valeur ajoutée (VA)					Nombre de VA positives ou nulles	Groupe
						Taux			Accès au bac			
						Réussite au bac	Mentions au bac	Taux				
									2 ^{de}	1 ^{re}		
ALLIER	COMMENTRY	GENEVIEVE VINCENT	0031044U	PU	57	-1	-9	-4	-5	0	1	Neutre
	CUSSET	ALBERT LONDRES	0030061A	PU	75	-10	-15	0	-5	-10	1	Accomp.*
		VALERY LARBAUD	0031082K	PU	146	-9	-12	-11	-11	-12	0	EDDA*
	GANNAT	GUSTAVE EIFFEL	0030905T	PU	59	-6	-20	-5	-4	-3	0	EDDA*
	MONTLUCON	PAUL CONSTANS	0030026M	PU	130	-23	-19	-13	-16	-20	0	EDDA*
		SAINT-JOSEPH	0030105Y	PR	28	13	11	6	7	2	5	Perf.*
		ALBERT EINSTEIN	0031043T	PU	70	-10	1	-4	-6	-7	1	EDDA*
	MOULINS	ANNA RODIER	0030112F	PR	58	-2	-8	-8	-8	-7	0	EDDA*
VARENNES / ALLIER	VAL D'ALLIER	0030924N	PU	42	2	-8	1	1	0	4	Neutre	
VICHY	D'ENSEIGNEMENT SUP. DE VICHY	0030935A	PR	20	6	3	15	10	7	5	Perf.*	
YZEURE	JEAN MONNET	0030038A	PU	100	-7	-1	-3	-6	-5	0	EDDA*	
CANTAL	AURILLAC	MONNET-MERMOZ	0150006A	PU	70	-8	-23	-6	-5	-5	0	EDDA*
		RAYMOND CORTAT	0150008C	PU	112	2	0	4	5	3	5	Neutre
		DE LA COMMUNICATION ST GERAUD	0150047V	PR	30	-3	-12	2	-3	-2	1	Neutre
		GERBERT	0150760V	PR	31	5	-17	2	7	6	4	Neutre
	ST FLOUR	DE HAUTE AUVERGNE	0150030B	PU	24	4	10	3	-1	0	4	Neutre
HAUTE-LOIRE	BRIVES CHARENSAC	PARADIS	0430101B	PR	50	3	-19	0	1	7	4	Neutre
	LE PUY EN VELAY	CHARLES ET ADRIEN DUPUY	0430020N	PU	36	-5	-6	6	3	-3	2	Accomp.*
		JEAN MONNET	0430024T	PU	90	-6	-15	-5	-3	-6	0	EDDA*
		ANNE MARIE MARTEL	0430098Y	PR	77	1	-3	-5	-2	3	2	Neutre
	MONISTROL / LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	0430103D	PR	74	1	5	13	7	1	5	Perf.*
YSSINGEAUX	EMMANUEL CHABRIER	0430953C	PU	70	-7	3	-4	0	-5	2	EDDA*	
PUY DE DOME	AMBERT	BLAISE PASCAL	0630001J	PU	43	8	4	-2	11	8	4	Sélectif
	BRASSAC LES MINES	FRANCOIS RABELAIS	0630012W	PU	29	1	-16	2	3	3	4	Neutre
	CHAMALIERES	VALERY GISCARD D'ESTAING	0631669X	PU	61	-14	-22	-7	-14	-8	0	EDDA*
	CLERMONT FERRAND	LA FAYETTE	0630021F	PU	113	-1	-9	15	9	3	3	Accomp.*
		ROGER CLAUSTRES	0630022G	PU	102	-11	-8	-14	-13	-3	0	EDDA*
		AMEDEE GASQUET	0630024J	PU	129	-10	-14	-11	-12	-7	0	EDDA*
		ANNA RODIER	0631050Z	PR	24	6	4	9	4	5	5	Perf.*
		LES CORDELIERS	0631408N	PR	68	2	13	12	9	5	5	Perf.*
		GODEFROY DE BOUILLON	0631736V	PR	79	2	1	-1	0	5	4	Neutre
		SAINT ALYRE	0631737W	PR	31	9	9	-6	-6	8	3	Sélectif
	GERGOVIE	0632091F	PU	226	-7	-4	-7	-8	-4	0	EDDA*	
	ISSOIRE	HENRI STE-CLAIRE DEVILLE	0630041C	PU	76	-1	-4	-17	-6	-2	0	EDDA*
	PONT DU CHATEAU	PIERRE BOULANGER	0631480S	PU	86	-7	1	-2	-4	-6	1	EDDA*
	RIOM	MARIE LAURENCIN	0630054S	PU	135	-7	-10	-9	-7	-7	0	EDDA*
		PIERRE JOEL BONTE	0631985R	PU	146	-6	-12	1	-1	-5	1	Accomp.*
ST ELOY LES MINES	DESAIX	0630061Z	PU	34	0	-5	-1	-7	-1	1	Neutre	
THIERS	GERMAINE TILLION	0630078T	PU	62	-8	-6	-6	-2	-7	0	EDDA*	

*: Accomp. : Accompagnateur ; EDDA : En deçà des attentes ; Perf. : Performant

Valeurs ajoutées extrêmes

Clé de lecture : Le lycée public Geneviève Vincent situé à Commentry dans l'Allier comptait 57 élèves présents au baccalauréat pour la session 2024. Les valeurs ajoutées sont de -1 pour le taux de réussite, tous domaines de spécialités confondus, -9 points pour le taux de mentions, -4 pour le taux d'accès de la seconde au baccalauréat, -5 pour le taux d'accès de la première au baccalauréat et 0 pour le taux d'accès de la terminale au baccalauréat. Ce lycée comptabilise une seule valeur ajoutée positive ou nulle et appartient au groupe des lycées neutres.

2.3.2. Répartition des établissements de l'académie en 5 groupes

Composition des 5 groupes

Les lycées professionnels ont été répartis dans les mêmes groupes que les LEGT à la différence que la répartition nationale des établissements conduit à établir le seuil des établissements « neutres » entre -5 et +5 (cf. définition encart n°1 page 5).

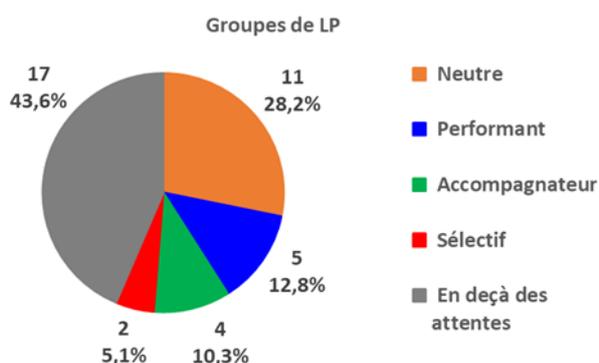


Figure 8 : Répartition par groupe des 39 LP de l'académie de Clermont-Ferrand

Le groupe de chacun des 39 LP de l'académie de Clermont-Ferrand est disponible dans le tableau 2 (page 11).

La figure 9 (page 14) croise les valeurs ajoutées au taux de réussite et au taux d'accès de la seconde au baccalauréat.

En comparant la répartition des LP de l'académie de Clermont-Ferrand avec celle de la France métropolitaine :

- La part de LP en deçà des attentes dans l'académie (44%) est beaucoup plus élevée que celle de l'ensemble de la France métropolitaine (29%)
- A l'inverse, la part de LP performants dans l'académie de Clermont-Ferrand (13%) est plus faible que celle de l'ensemble de la France métropolitaine (22%)
- 10% des LP de l'académie sont accompagnateurs, taux légèrement plus élevé que celui de l'ensemble de la France métropolitaine (8%)
- La part de LP sélectifs dans l'académie de Clermont-Ferrand (5%) est 2 fois plus faible que celle de l'ensemble de la France métropolitaine (10%)
- 28% des LP sont neutres, ce taux est de 31% pour la France métropolitaine.

Composition des 5 groupes en fonction de la valeur ajoutée des taux de mentions

La figure 11 (page 15) croise les valeurs ajoutées au taux de réussite et au taux de mentions des LP, représentés selon leur groupe.

Des 17 lycées « en deçà des attentes » :

- 14 ont une valeur ajoutée au taux de mentions strictement négative, avec une valeur ajoutée au taux de réussite strictement négative
- 3 ont une valeur ajoutée au taux de mentions strictement positive

Pour les 5 lycées « performants », les valeurs ajoutées au taux de mentions sont toutes supérieures ou égales à 3, allant jusqu'à +13. Les valeurs ajoutées des taux de réussite sont également toutes positives, allant de 1 à 13.

Pour les 4 lycées « accompagnateurs », les valeurs ajoutées au taux de mentions sont inférieures ou égales à -6, allant jusqu'à -15. Les valeurs ajoutées des taux de réussite sont également toutes négatives, comprises entre -10 et -1.

Les 2 lycées « sélectifs » ont une valeur ajoutée au taux de mentions supérieure ou égale à 4 et une valeur ajoutée au taux de réussite supérieure ou égale à 8.

Parmi les 11 lycées « neutres » :

- 9 ont une valeur ajoutée au taux de mentions négatives ou nulles dont 3 avec une valeur ajoutée au taux de réussite négative ou nulle également
- 2 établissements ont une valeur ajoutée au taux de mentions positive (1 et 10) et une valeur ajoutée au taux de réussite positive également (2 et 4).

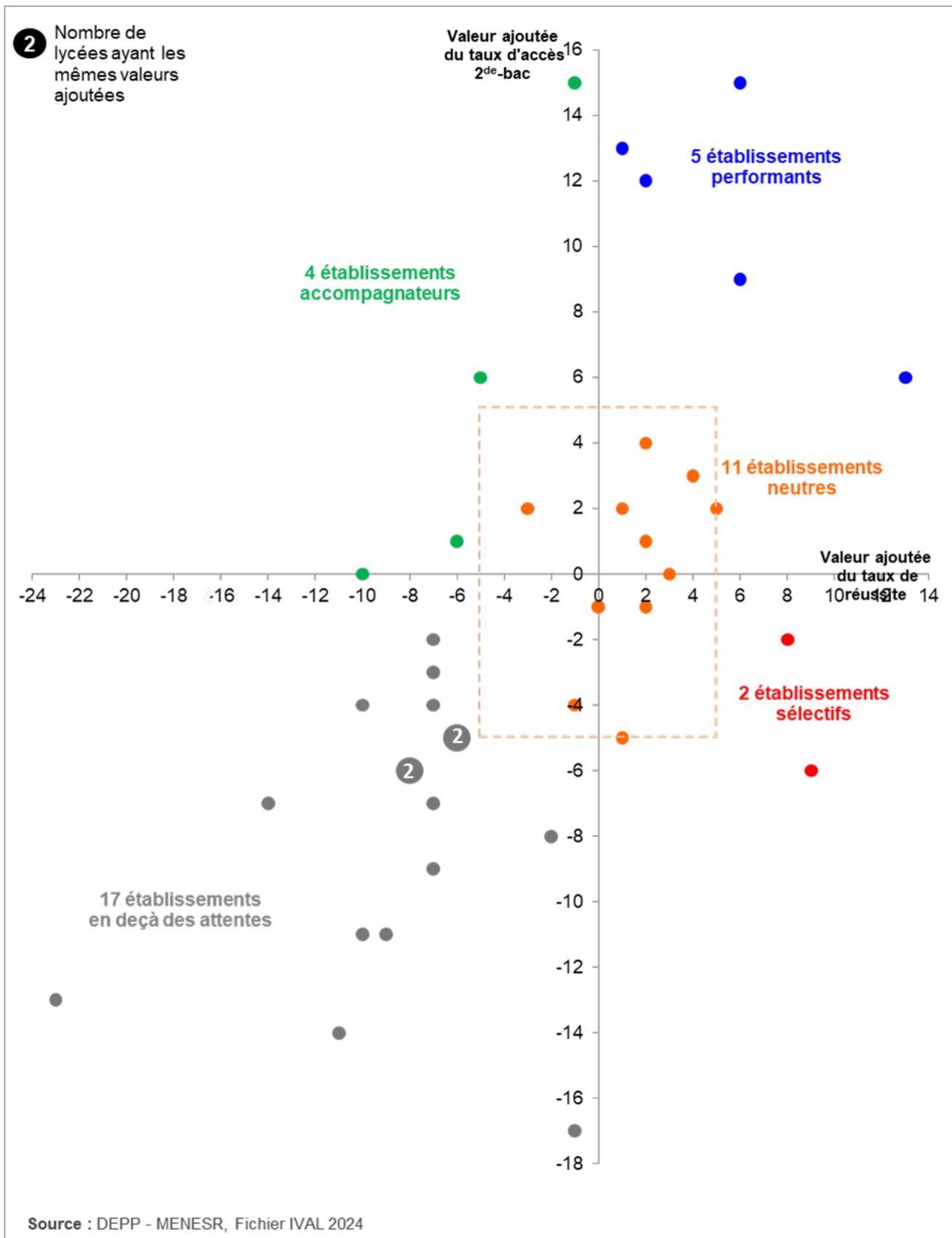


Figure 9 : Croisement des valeurs ajoutées du taux de réussite et du taux d'accès de la seconde au baccalauréat pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand à la session 2024

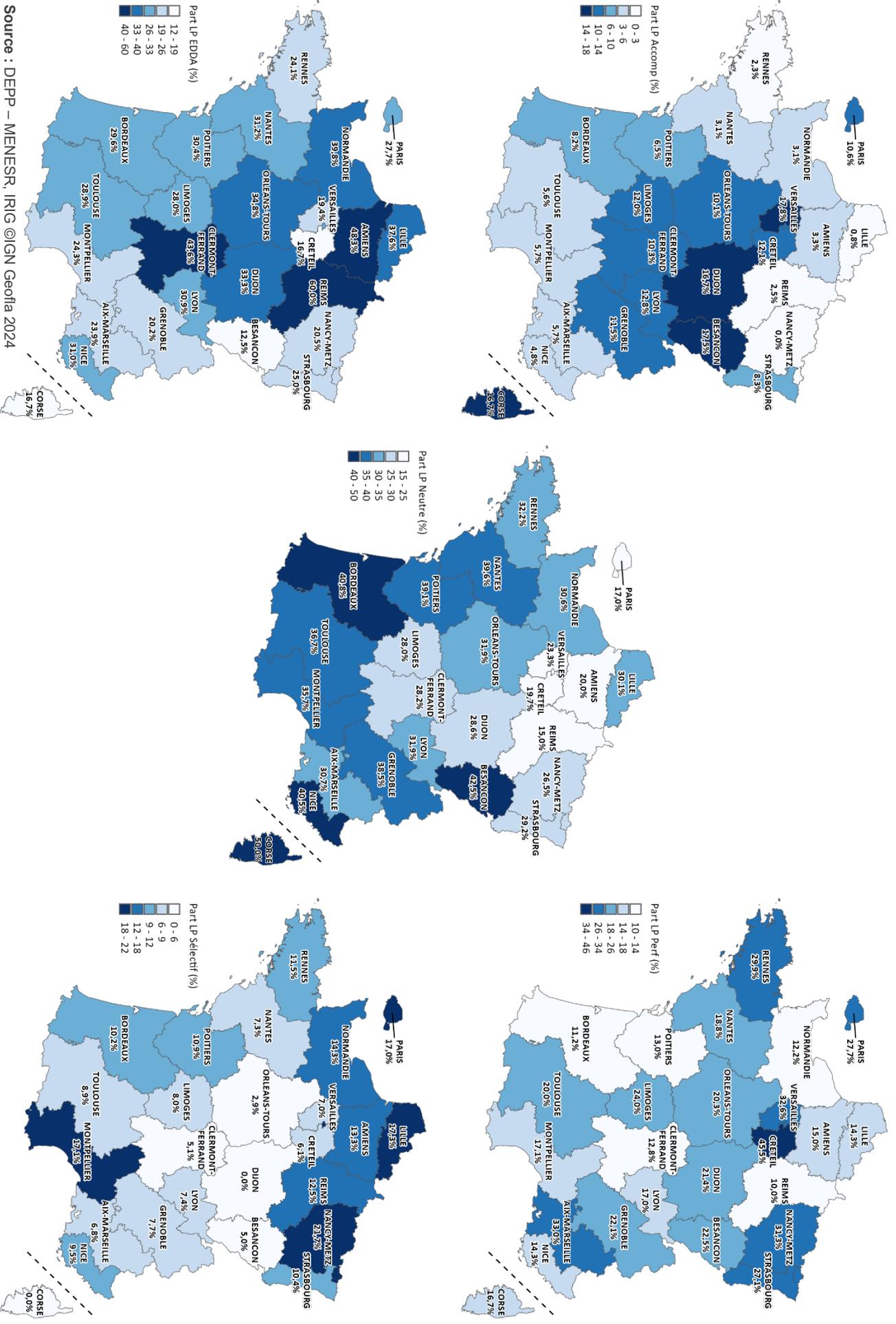


Figure 10 : Proportion de LP par groupe (neutre, performant, en deçà des attentes, sélectif et accompagnateur) et par académie pour la session 2024

Source : DEPP – MENESR, IRIG ©IGN Geofila 2024

Variation de la composition des 5 groupes entre les sessions 2023 et 2024

Entre les sessions 2023 et 2024, 61,5% des lycées professionnels de l'académie de Clermont-Ferrand ont changé de groupe.

Au niveau national, 56,4% des LP ont changé de groupe par rapport à la session précédente.

Les tableaux en annexes 14 et 15 regroupent les LP de l'académie qui ont ou n'ont pas changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024, et fournissent pour chacun d'entre eux les variations du nombre d'élèves présents au baccalauréat, du taux de réussite au baccalauréat et du taux d'accès de la seconde au baccalauréat.

Le tableau en annexe 16 détaille la composition des 5 groupes à la session 2024 et son évolution par rapport à la session précédente pour l'académie de Clermont-Ferrand et pour la France métropolitaine.

Comme pour les LEGT, la composition des groupes de LP varie notablement d'une année sur l'autre (voir encart n°2 page 8), constat retrouvé les années précédentes.

Pour en savoir plus

- **Portail ministériel dédié aux indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL), et guide méthodologique de la session 2024 :**
[Portail ministériel des IVAL](#)
 - **Résultats par établissement : [IVAL par établissement](#)**

- **Toutes les publications du rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand sur les IVAL (2009-2024) :**
[Publications statistiques académiques sur les IVAL](#)

- **Rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale et Inspection générale de l'administration de l'Education nationale (IGEN-IGAENR) n°2015-065, juillet 2015 :**
[Des facteurs de valeur ajoutée des lycées](#)

ANNEXES

Annexe 1 : Taux observé, taux attendu et valeur ajoutée des 5 indicateurs pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand	18
Annexe 2 : Valeur ajoutée au taux de réussite au baccalauréat par série pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand	19
Annexe 3 : Valeur ajoutée au taux de mentions au baccalauréat par série pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand	20
Annexe 4 : Dispersion des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand et de France métropolitaine pour chacun des 5 indicateurs	21
Annexe 5 : Dispersion des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour chacun des 5 indicateurs	22
Annexe 6 : Liste des LGT de l'académie de Clermont-Ferrand ayant changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024	23
Annexe 7 : Liste des LGT de l'académie de Clermont-Ferrand n'ayant pas changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024	24
Annexe 8 : Composition des 5 groupes de LEGT à l'échelle de l'académie de Clermont-Ferrand et de la France métropolitaine à la session 2024	25
Annexe 9 : Taux observé, taux attendu et valeur ajoutée des 5 indicateurs pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand	26
Annexe 10 : Valeur ajoutée au taux de réussite au baccalauréat par domaine de spécialité pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand	27
Annexe 11 : Valeur ajoutée au taux de mentions au baccalauréat par domaine de spécialité pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand	28
Annexe 12 : Dispersion des LP de l'académie de Clermont-Ferrand et de France métropolitaine pour chacun des 5 indicateurs	29
Annexe 13 : Dispersion des LP de l'académie de Clermont-Ferrand et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour chacun des 5 indicateurs	30
Annexe 14 : Liste des LP de l'académie de Clermont-Ferrand ayant changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024	31
Annexe 15 : Liste des LP de l'académie de Clermont-Ferrand n'ayant pas changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024	32
Annexe 16 : Composition des 5 groupes de LP à l'échelle de l'académie de Clermont-Ferrand et de la France métropolitaine à la session 2024	33
Annexe 17 : Guide méthodologique des indicateurs de résultats des lycées publics et privés sous contrat, session 2024	34

Annexe 1 : Taux observé, taux attendu et valeur ajoutée des 5 indicateurs pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand

Département	Commune	Etablissement	Code	Secteur	Réussite			Mentions			Accès au baccalauréat								
					Taux		VA*	Taux		VA	de la 2 ^{de}			de la 1 ^{re}			de la term.		
					B*	A*		B	A		B	A	VA	B	A	VA	B	A	VA
ALLIER	COMMENTRY	GENEVIEVE VINCENT	0031044U	PU	100	ND	ND	65	ND	ND	89	ND	ND	97	ND	ND	100	ND	ND
	CUSSET	ALBERT LONDRES	0030051P	PU	96	96	0	55	60	-5	83	86	-3	93	93	0	98	97	1
		SAINT PIERRE	0030072M	PR	97	98	-1	73	72	1	88	88	0	96	95	1	98	98	0
		VALERY LARBAUD	0031082K	PU	93	94	-1	42	51	-9	69	80	-11	91	91	0	95	94	1
	MONTLUCON	MADAME DE STAEL	0030025L	PU	97	97	0	67	66	1	88	88	0	95	95	0	98	98	0
		PAUL CONSTANS	0030026M	PU	93	95	-2	51	55	-4	85	84	1	94	92	2	96	96	0
	MOULINS	SAINT-JOSEPH	0030445T	PR	91	ND	ND	50	ND	ND	82	ND	ND	87	ND	ND	91	ND	ND
		THEODORE DE BANVILLE	0030036Y	PU	94	96	-2	61	61	0	92	87	5	96	94	2	96	98	-2
	ST POURCAIN SUR SIOULE	BLAISE DE VIGENERE	0030044G	PU	97	96	1	59	60	-1	87	85	2	93	94	-1	99	97	2
	YZEURE	JEAN MONNET	0030038A	PU	88	93	-5	38	47	-9	82	83	-1	89	91	-2	93	95	-2
CANTAL	AURILLAC	MONNET-MERMOZ	0150006A	PU	96	97	-1	46	59	-13	80	85	-5	92	93	-1	96	97	-1
		DE LA COMMUNICATION ST GERAUD	0150047V	PR	97	ND	ND	89	ND	ND	97	ND	ND	100	ND	ND	100	ND	ND
		EMILE DUCLAUX	0150646W	PU	100	99	1	81	85	-4	88	90	-2	98	96	2	99	99	0
		GERBERT	0150760V	PR	89	95	-6	30	52	-22	72	85	-13	84	93	-9	89	96	-7
	MAURIAC	DES METIERS	0150747F	PU	98	98	0	68	71	-3	88	88	0	97	95	2	100	98	2
ST FLOUR	DE HAUTE AUVERGNE	0150030B	PU	98	98	0	67	72	-5	93	89	4	96	95	1	98	98	0	
HAUTE LOIRE	BRIOUDE	LA FAYETTE	0430003V	PU	98	98	0	66	71	-5	83	86	-3	92	95	-3	96	98	-2
		SAINT JULIEN	0430053Z	PR	95	96	-1	64	63	1	83	86	-3	88	93	-5	97	97	0
	BRIVES CHARENSAC	LA CHARTREUSE PARADIS	0430055B	PR	100	99	1	84	77	7	84	89	-5	94	96	-2	100	99	1
	LE PUY EN VELAY	CHARLES ET ADRIEN DUPUY	0430020N	PU	94	97	-3	62	68	-6	86	87	-1	94	94	0	95	97	-2
		SIMONE WEIL	0430021P	PU	98	98	0	63	70	-7	88	88	0	95	95	0	98	98	0
	MONISTROL SUR LOIRE	ST-JACQUES DE COMPOSTELLE	0430968U	PR	100	96	4	65	63	2	91	87	4	100	94	6	100	97	3
		NOTRE DAME DU CHATEAU	0430058E	PR	97	98	-1	58	67	-9	92	88	4	97	95	2	99	98	1
	YSSINGEAUX	LEONARD DE VINCI	0430947W	PU	98	98	0	63	70	-7	90	88	2	96	95	1	99	98	1
		SAINT-GABRIEL	0430065M	PR	95	97	-2	67	67	0	74	88	-14	83	95	-12	93	98	-5
		EMMANUEL CHABRIER	0430953C	PU	100	98	2	75	73	2	77	88	-11	92	95	-3	100	98	2
PUY DE DOME	AMBERT	BLAISE PASCAL	0630001J	PU	98	98	0	73	70	3	88	87	1	94	94	0	97	98	-1
	CHAMALIERES	SAINTE THECLE	0631070W	PR	100	98	2	63	72	-9	84	88	-4	92	95	-3	99	98	1
		VALERY GISCARD D'ESTAING	0631669X	PU	99	99	0	74	75	-1	86	89	-3	94	95	-1	98	98	0
	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	0630018C	PU	94	97	-3	62	67	-5	86	87	-1	94	95	-1	97	98	-1
		JEANNE D'ARC	0630019D	PU	97	98	-1	73	76	-3	91	89	2	96	96	0	98	99	-1
		SIDOINE APOLLINAIRE	0630020E	PU	88	93	-5	38	46	-8	76	80	-4	86	89	-3	90	93	-3
		LA FAYETTE	0630021F	PU	95	97	-2	64	66	-2	74	85	-11	90	94	-4	95	97	-2
		AMBROISE BRUGIERE	0630077S	PU	86	88	-2	38	38	0	72	78	-6	85	87	-2	89	91	-2
		GODEFROY DE BOUILLON	0631068U	PR	98	98	0	71	71	0	81	88	-7	93	95	-2	100	98	2
		FENELON	0631074A	PR	100	99	1	88	86	2	90	91	-1	97	97	0	100	99	1
		SAINT ALYRE	0631075B	PR	96	98	-2	57	72	-15	87	88	-1	94	95	-1	99	98	1
	MASSILLON	0631847R	PR	98	99	-1	86	87	-1	84	90	-6	92	97	-5	97	99	-2	
	COURNON D'AUVERGNE	RENE DESCARTES	0631861F	PU	96	97	-1	59	65	-6	89	88	1	94	94	0	97	97	0
	COURPIERE	SAINT PIERRE	0631032E	PR	97	ND	ND	69	ND	ND	62	ND	ND	71	ND	ND	97	ND	ND
	ISSOIRE	MURAT	0630034V	PU	98	97	1	64	66	-2	87	87	0	94	94	0	97	98	-1
		SEVIGNE ST-LOUIS	0631033F	PR	96	98	-2	55	69	-14	87	89	-2	91	95	-4	97	98	-1
	RIOM	C. ET P. VIRLOGEUX	0630052P	PU	96	98	-2	63	71	-8	86	88	-2	94	95	-1	97	98	-1
		SAINTE MARIE	0631034G	PR	100	99	1	70	76	-6	93	90	3	98	96	2	99	99	0
		PIERRE JOEL BONTE	0631985R	PU	99	97	2	63	65	-2	87	86	1	94	94	0	98	97	1
	THIERS	MONTDORY	0630068G	PU	96	96	0	62	61	1	76	85	-9	90	93	-3	95	97	-2
		JEAN ZAY	0630069H	PU	98	96	2	70	65	5	83	85	-2	96	93	3	98	97	1

* : B : brut ; A : attendu ; VA : valeur ajoutée

Annexe 2 : Valeur ajoutée au taux de réussite au baccalauréat par série pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand

Les libellés des séries pour les lycées d'enseignement général et technologique sont les suivants :

Les filières technologiques :

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et Développement Durable

STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués

STL : Sciences et Technologies du Laboratoire

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Dépt.	Commune	Etablissement	Code	Secteur	Général	Technologique						
						STMG	STI2D	STD2A	STL	ST2S	S2TMD	STHR
ALLIER	CUSSET	ALBERT LONDRES	0030051P	PU	1	-2	0	-	-	-	-	-
		SAINT PIERRE	0030072M	PR	-1	-	-	-	-	-	-	-
		VALERY LARBAUD	0031082K	PU	-	-	-	-	-	-3	-	4
	MONTLUCON	MADAME DE STAEL	0030025L	PU	0	-	-	-	-	-	-	-
		PAUL CONSTANS	0030026M	PU	1	-9	0	-	9	-	-	-
	MOULINS ST POURCAIN SUR SIOULE	THEODORE DE BANVILLE	0030036Y	PU	-2	-	-	-	-	-	-	-
		BLAISE DE VIGENERE	0030044G	PU	1	-	-	-	-	-	-	-
YZEURE	JEAN MONNET	0030038A	PU	-1	-8	-8	-2	-	-	-	-	
CANTAL	AURILLAC	MONNET-MERMOZ	0150006A	PU	2	-6	-1	-	-	2	-	-
		EMILE DUCLAUX	0150646W	PU	1	-	-	-	-	-	-	-
		GERBERT	0150760V	PR	-2	-11	-	-	-	-	-	-
	MAURIAC	DES METIERS	0150747F	PU	0	-	-	-	-	-	-	-
	ST FLOUR	DE HAUTE AUVERGNE	0150030B	PU	0	1	-	-	-	-	-	-
HAUTE LOIRE	BRIOUDE	LA FAYETTE	0430003V	PU	0	3	-	-	-	-	-	-
		SAINT JULIEN	0430053Z	PR	-1	-	-	-	-	-	-	-
	BRIVES CHARENSAC	LA CHARTREUSE PARADIS	0430055B	PR	1	3	3	-	-	-	-	-
	LE PUY EN VELAY	CHARLES ET ADRIEN DUPUY	0430020N	PU	0	-	-9	-	-	-	-	-
		SIMONE WEIL	0430021P	PU	1	1	-	-	1	1	-	-
		ST-JACQUES DE COMPOSTELLE	0430968U	PR	4	-	-	-	-	-	-	-
	MONISTROL SUR LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	0430058E	PR	-1	-	-3	-	-	2	-	-
		LEONARD DE VINCI	0430947W	PU	0	-2	-	-	-	-	-	-
	YSSINGEAUX	SAINT-GABRIEL	0430065M	PR	-2	-	-	-	-	-	-	-
		EMMANUEL CHABRIER	0430953C	PU	2	-	-	-	-	-	-	-
PUY DE DOMIE	AMBERT	BLAISE PASCAL	0630001J	PU	0	-	-	-	-	-	-	-
	CHAMALIERES	SAINTE THECLE	0631070W	PR	1	-	-	-	-	3	-	-
		LYCEE VALERY GISCARD D'ESTAING	0631669X	PU	0	-	-	-	-	-	-	0
	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	0630018C	PU	-3	-	-	-	-	-	-	-
		JEANNE D'ARC	0630019D	PU	-1	-	-	-	-	-	-	-
		SIDOINE APOLLINAIRE	0630020E	PU	-	-6	-	-	-5	-5	-	-
		LA FAYETTE	0630021F	PU	1	-	-6	-	-2	-	-	-
		AMBROISE BRUGIERE	0630077S	PU	-2	-3	-	-	-	-	-	-
		GODEFROY DE BOUILLON	0631068U	PR	-1	3	3	-	-	-	-	-
		FENELON	0631074A	PR	1	-	-	-	-	-	-	-
		SAINT ALYRE	0631075B	PR	-2	-5	-	-	-	-	-	-
		MASSILLON	0631847R	PR	-1	-	-	-	-	-	-	-
	COURNON D'Auvergne	RENE DESCARTES	0631861F	PU	-1	-4	-	1	-	-	-	-
	ISSOIRE	MURAT	0630034V	PU	0	0	-	-	-	-	-	-
		SEVIGNE ST-LOUIS	0631033F	PR	-2	-	-	-	-	-	-	-
	RIOM	C. ET P. VIRLOGEUX	0630052P	PU	-1	-6	-	-	-	-	-	-
		SAINTE MARIE	0631034G	PR	1	-	-	-	-	-	-	-
		PIERRE JOEL BONTE	0631985R	PU	1	-	3	-	-	-	-	-
	THIERS	MONTDORY	0630068G	PU	1	-1	-	-	-	-	-	-
		JEAN ZAY	0630069H	PU	1	-	3	-	0	-	-	-

Annexe 3 : Valeur ajoutée au taux de mentions au baccalauréat par série pour les LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand

Les libellés des séries pour les lycées d'enseignement général et technologique sont les suivants :

Les filières technologiques :

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et Développement Durable

STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués

STL : Sciences et Technologies du Laboratoire

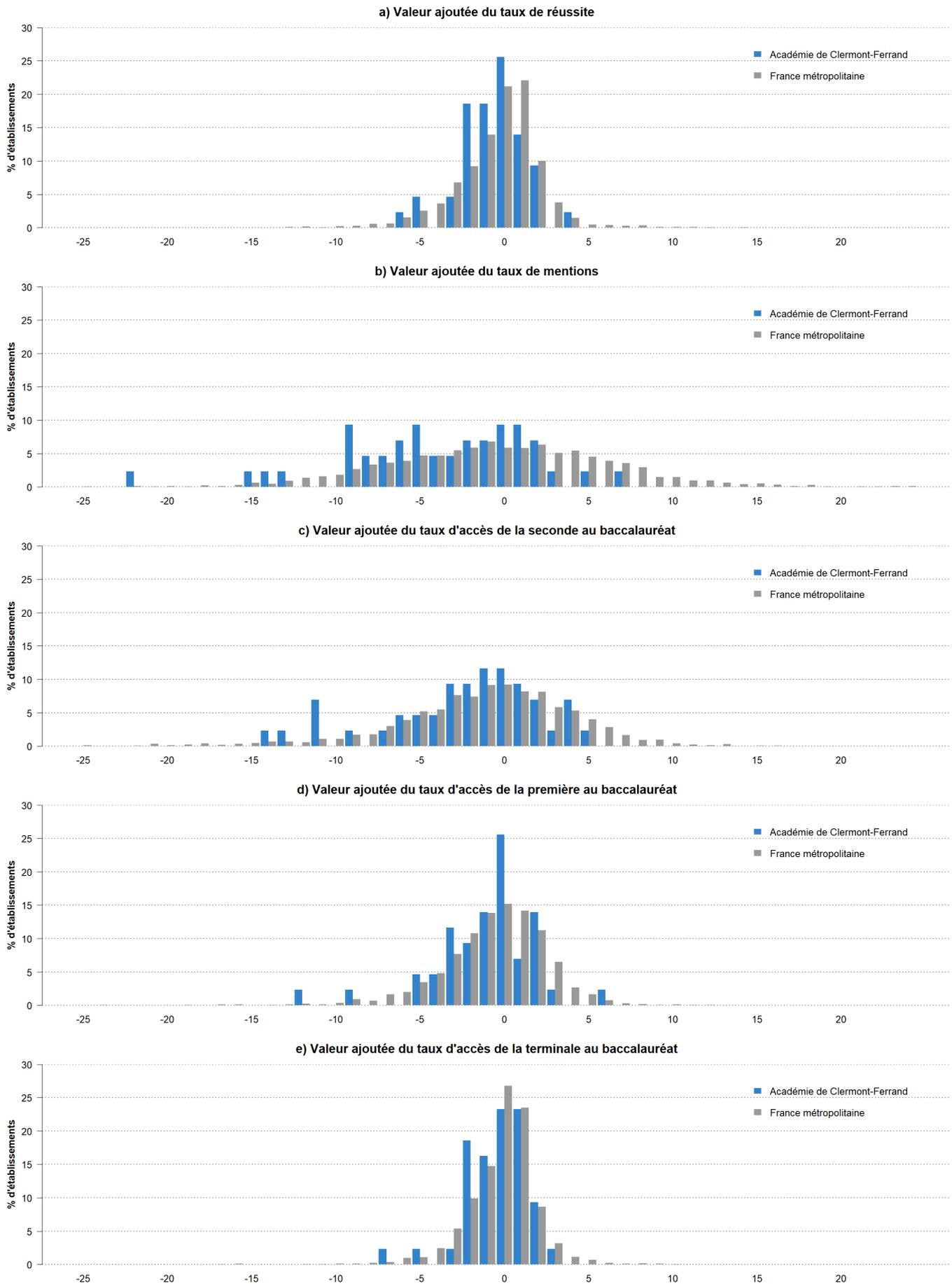
ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse

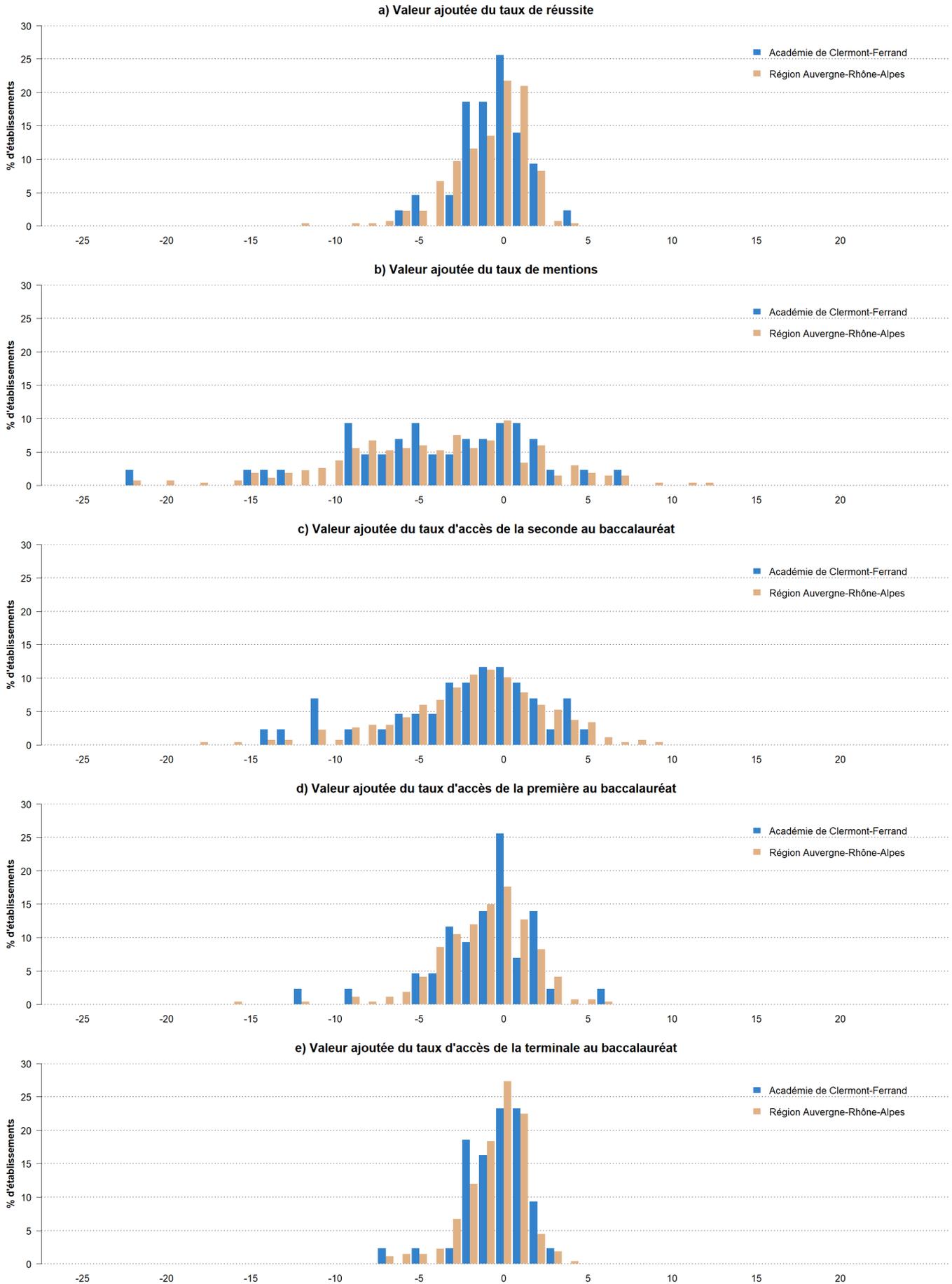
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Dépt.	Commune	Etablissement	Code	Secteur	Général	Technologique						
						STMG	STI2D	STD2A	STL	ST2S	S2TMD	STHR
ALLIER	CUSSET	ALBERT LONDRES	0030051P	PU	-6	-2	-7	-	-	-	-	-
		SAINTE PIERRE	0030072M	PR	1	-	-	-	-	-	-	-
		VALERY LARBAUD	0031082K	PU	-	-	-	-	-	-10	-	-6
	MONTLUCON	MADAME DE STAEL	0030025L	PU	1	-	-	-	-	-	-	-
		PAUL CONSTANS	0030026M	PU	3	-10	-10	-	14	-	-	-
	MOULINS ST POURCAIN / SIOULE	THEODORE DE BANVILLE	0030036Y	PU	0	-	-	-	-	-	-	-
BLAISE DE VIGENERE		0030044G	PU	-1	-	-	-	-	-	-	-	
YZEURE	JEAN MONNET	0030038A	PU	-8	-19	0	1	-	-	-	-	
CANTAL	AURILLAC	MONNET-MERMOZ	0150006A	PU	-7	-19	0	-	-	-21	-	-
		EMILE DUCLAUX	0150646W	PU	-4	-	-	-	-	-	-	-
		GERBERT	0150760V	PR	-26	-22	-	-	-	-	-	-
	MAURIAC	DES METIERS	0150747F	PU	-3	-	-	-	-	-	-	
ST FLOUR	DE HAUTE AUVERGNE	0150030B	PU	-2	-16	-	-	-	-	-	-	
HAUTE LOIRE	BRIOUDE	LA FAYETTE	0430003V	PU	-4	-13	-	-	-	-	-	
		SAINTE JULIEN	0430053Z	PR	1	-	-	-	-	-	-	
	BRIVES CHARENSAC	LA CHARTREUSE PARADIS	0430055B	PR	8	-4	4	-	-	-	-	
		CHARLES ET ADRIEN DUPUY	0430020N	PU	-3	-	-13	-	-	-	-	
	LE PUY EN VELAY	SIMONE WEIL	0430021P	PU	-5	-13	-	-	10	-16	-	
		ST-JACQUES DE COMPOSTELLE	0430968U	PR	2	-	-	-	-	-	-	
	MONISTROL SUR LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	0430058E	PR	-8	-	-14	-	-	-14	-	
		LEONARD DE VINCI	0430947W	PU	-3	-17	-	-	-	-	-	
YSSINGEAUX	SAINTE-GABRIEL	0430065M	PR	0	-	-	-	-	-	-		
	EMMANUEL CHABRIER	0430953C	PU	2	-	-	-	-	-	-		
PUY DE DOME	AMBERT	BLAISE PASCAL	0630001J	PU	3	-	-	-	-	-	-	
	CHAMALIERES	SAINTE THECLE	0631070W	PR	-10	-	-	-	-	-9	-	
		DES METIERS	0631669X	PU	1	-	-	-	-	-	-6	
	CLERMONT FERRAND	BLAISE PASCAL	0630018C	PU	-5	-	-	-	-	-	-	
		JEANNE D'ARC	0630019D	PU	-3	-	-	-	-	-	-	
		SIDOINE APOLLINAIRE	0630020E	PU	-	-10	-	-	-12	-5	-	
		LA FAYETTE	0630021F	PU	6	-	-12	-	16	-	-	
		AMBROISE BRUGIERE	0630077S	PU	2	-4	-	-	-	-	-	
		GODEFROY DE BOUILLON	0631068U	PR	0	0	6	-	-	-	-	
		FENELON	0631074A	PR	2	-	-	-	-	-	-	
	SAINTE ALYRE	0631075B	PR	-13	-27	-	-	-	-	-		
	MASSILLON	0631847R	PR	-1	-	-	-	-	-	-		
	COURNON D'Auvergne	RENE DESCARTES	0631861F	PU	-5	-16	-	11	-	-	-	
	ISSOIRE	MURAT	0630034V	PU	2	-21	-	-	-	-	-	
		SEVIGNE ST-LOUIS	0631033F	PR	-14	-	-	-	-	-	-	
	RIOM	C. ET P. VIRLOGEUX	0630052P	PU	-7	-11	-	-	-	-	-	
		SAINTE MARIE	0631034G	PR	-6	-	-	-	-	-	-	
		PIERRE JOEL BONTE	0631985R	PU	2	-	-5	-	-	-	-	
THIERS	MONTDORY	0630068G	PU	-4	16	-	-	-	-	-		
	JEAN ZAY	0630069H	PU	3	-	8	-	6	-	-		

Annexe 4 : Dispersion des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand et de France métropolitaine pour chacun des 5 indicateurs



Annexe 5 : Dispersion des LEGT de l'académie de Clermont-Ferrand et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour chacun des 5 indicateurs



Annexe 6 : Liste des LGT de l'académie de Clermont-Ferrand ayant changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024

Changement de groupe entre les sessions 2023 et 2024	Département	Etablissement (Lycée)	Ville	Code	Secteur	Variation						
						Effectif au baccalauréat		Taux de réussite		Taux d'accès 2nde-bac		
						nombre	%	brut attendu	Valeur ajoutée	brut attendu	Valeur ajoutée	
Accompagnateur → Neutre	PUY DE DOME	LYCEE RENE DESCARTES	COURNON-D'AUVERGNE	0631861F	PU	-6	-1%	-1	0	-2	1	-3
Accompagnateur → Performant	CANTAL	LYCEE DE HAUTE AUVERGNE	SAINT-FLOUR	0150030B	PU	-20	-13%	4	2	2	2	0
	ALLIER	LYCEE ALBERT LONDRES	CUSSET	0030051P	PU	31	6%	1	0	1	2	0
	ALLIER	LYCEE BLAISE DE VIGENERE	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOL.0030044G	0030052P	PU	14	14%	5	0	5	6	-1
	ALLIER	LYCEE PAUL CONSTANS	MONTLUCON	0030025M	PU	2	1%	1	-1	2	3	0
	CANTAL	LYCEE MAURIAC	MAURIAC	0150747F	PU	-9	-14%	1	0	1	7	1
En deçà des attentes → Neutre	HAUTE LOIRE	LYCEE CHARLES ET ADRIEN DUPUY (GENERAL ET TECHNO.)	LE PUY-EN-VELAY	0430020N	PU	-15	-11%	-2	0	-2	11	0
	PUY DE DOME	LYCEE BLAISE PASCAL	CLERMONT-FERRAND	0630018C	PU	7	2%	1	0	1	1	1
	PUY DE DOME	LYCEE C. ET P. VIRLOGEUX	RIOM	0630052P	PU	18	4%	0	1	-1	3	1
	PUY DE DOME	LYCEE MURAT	ISSOIRE	0630034V	PU	32	11%	3	0	3	4	0
	PUY DE DOME	LYCEE SEVIGNE SAINT LOUIS	ISSOIRE	0631033F	PR	-2	-3%	-1	0	-1	10	1
Neutre → Accompagnateur	ALLIER	LYCEE THEODORE DE BANVILLE	MOULINS	0030036Y	PU	37	12%	-3	-2	-1	3	-1
Neutre → En deçà des attentes	HAUTE LOIRE	LYCEE NOTRE DAME DU CHATEAU	MONISTROL-SUR-LOIRE	0430058E	PR	21	8%	-1	1	-2	3	0
	ALLIER	LYCEE JEAN MONNET	YZEURE	0030038A	PU	11	6%	-4	-2	-2	-2	-1
Neutre → Performant	HAUTE LOIRE	LYCEE ST-JACQUES DE COMPOSTELLE	LE PUY-EN-VELAY	0430968U	PR	14	35%	0	-3	3	4	0
Neutre → Sélectif	HAUTE LOIRE	LYCEE LA CHARTREUSE PARADIS	BRVES-CHARENSAC	0430055B	PR	-9	-6%	0	1	-1	-4	0
Performant → En deçà des attentes	PUY DE DOME	LYCEE GODEFROY DE BOUILLON	CLERMONT-FERRAND	0631068U	PR	5	2%	1	0	1	-6	-1
Performant → Neutre	HAUTE LOIRE	LYCEE SAINT-GABRIEL	YSSINGEAUX	0430065M	PR	11	20%	-3	0	-3	-20	0
	PUY DE DOME	LYCEE BLAISE PASCAL (GENERAL ET TECHNO.)	AMBERT	0630001J	PU	-20	-19%	0	0	0	-2	1
Sélectif → En deçà des attentes	ALLIER	LYCEE VALERY LARBAUD	CUSSET	0031082K	PU	-10	-13%	-2	0	-2	-3	-1
	PUY DE DOME	LYCEE MASSILLON	CLERMONT-FERRAND	0631847R	PR	-8	-7%	-2	-1	-1	2	-1
	ALLIER	LYCEE SAINT PIERRE	CUSSET	0030072M	PR	-3	-3%	-2	0	-2	5	0
Sélectif → Neutre	CANTAL	LYCEE EMILE DUCLAUX	AURILLAC	0150646W	PU	26	12%	1	0	1	2	0
	PUY DE DOME	LYCEE FENELON	CLERMONT-FERRAND	0631074A	PR	1	1%	1	0	1	7	0

Clé de lecture : Le lycée René Descartes à Cournon a évolué du groupe « accompagnateur » à « neutre » entre les sessions 2023 et 2024. A la session 2024, le nombre d'élèves présents au baccalauréat était 1% plus faible que celui observé à la session 2023. La valeur ajoutée du taux de réussite a stagné. La valeur ajoutée du taux d'accès de la seconde au baccalauréat, toutes séries confondues, a diminué de 3 points.

Annexe 7 : Liste des LGT de l'académie de Clermont-Ferrand n'ayant pas changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024

Groupe à l'issue des sessions 2023 et 2024	Département	Etablissement (Lycée)	Ville	Code	Secteur	Variation							
						Effectif au baccalauréat		Taux de réussite		Taux d'accès 2nde-bac			
						nombre	%	brut attendu	Valeur ajoutée	brut attendu	Valeur ajoutée		
En deçà des attentes	CANTAL	LYCEE GERBERT (GENERAL ET TECHNO.)	AURILLAC	0150760V	PR	17	44%	2	-1	3	-7	-1	-6
	CANTAL	LYCEE MONNET-EMERMOZ (GENERAL ET TECHNO.)	AURILLAC	0150008A	PU	-3	-1%	2	0	2	-2	-1	-1
	PUY DE DOME	LYCEE AMBROISE BRUGIERE	CLERMONT-FERRAND	0630077S	PU	-8	-2%	1	-2	3	-5	-2	-3
	PUY DE DOME	LYCEE LA FAYETTE (GENERAL ET TECHNO.)	CLERMONT-FERRAND	0630021F	PU	-5	-2%	-1	-1	0	-6	-1	-5
	PUY DE DOME	LYCEE SIDOINE APOLLINAIRE	CLERMONT-FERRAND	0630020E	PU	10	3%	1	-1	2	2	-1	3
	ALLER	LYCEE MADAME DE STAEL	MONTLUCON	0030025L	PU	-8	-3%	0	0	0	1	1	0
	HAUTE LOIRE	LYCEE LA FAYETTE	BRIOUDE	0430003V	PU	-32	-24%	-1	0	-1	-7	-2	-5
	HAUTE LOIRE	LYCEE LEONARD DE VINCI	MONSTROL-SUR-LOIRE	0430947W	PU	3	1%	0	1	-1	2	1	1
	HAUTE LOIRE	LYCEE SAINT JULIEN (GENERAL ET TECHNO.)	BRIOUDE	0430059Z	PR	-19	-23%	1	-1	2	-1	1	-2
	HAUTE LOIRE	LYCEE SIMONE WEIL	LE PUY-EN-VELAY	0430021P	PU	7	2%	1	1	0	3	1	2
	PUY DE DOME	LYCEE JEAN ZAY	THIERS	0630069H	PU	13	15%	4	1	3	-1	0	-1
	PUY DE DOME	LYCEE JEANNE D'ARC	CLERMONT-FERRAND	0630019D	PU	25	6%	-2	-1	-1	0	0	0
	PUY DE DOME	LYCEE PIERRE JOEL BONTE (GENERAL ET TECHNO.)	RIOM	0631988R	PU	-21	-18%	0	-1	1	2	-2	4
	PUY DE DOME	LYCEE SAINT ALYRE	CLERMONT-FERRAND	0631075B	PR	14	7%	-2	0	-2	-1	0	-1
	PUY DE DOME	LYCEE SAINTE MARIE	RIOM	0631034G	PR	0	0%	0	0	0	6	1	5
PUY DE DOME	LYCEE VALERY GISCARD DESTANG (GENERAL ET TECHNO.)	CHAMALLERES	0631669X	PU	9	4%	2	2	0	0	2	-2	
Sélectif	HAUTE LOIRE	LYCEE EMMANUEL CHABRIER (GENERAL ET TECHNO.)	YSSINGEAUX	0430953C	PU	12	18%	3	1	2	-3	1	-4
	PUY DE DOME	LYCEE MONTDORY	THIERS	0630068G	PU	-6	-3%	0	0	0	-5	-1	-4
	PUY DE DOME	LYCEE SAINTE THECLE	CHAMALLERES	0631070W	PR	18	18%	2	0	2	5	0	5

Clé de lecture : Le lycée Gerbert à Aurillac fait partie du groupe « en deçà des attentes » aux sessions 2023 et 2024. A la session 2024, le nombre d'élèves présents au baccalauréat était 44% plus élevé que celui observé à la session 2023. La valeur ajoutée du taux de réussite, toutes séries confondues, a augmenté de 3 points, dû à la hausse du taux de réussite brut global (+2 points) et à la baisse du taux de réussite attendu (-1 point). La valeur ajoutée du taux d'accès de la 2nde au baccalauréat a diminué entre 2023 et 2024 (-6 points), dû à une baisse du taux d'accès brut global (-7 points) et une légère baisse du taux attendu (-1 point).

Annexe 8 : Composition des 5 groupes de LEGT à l'échelle de l'académie de Clermont-Ferrand et de la France métropolitaine à la session 2024

Session du baccalauréat 2024	Clermont-Ferrand		France métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre	%
Total lycées neutres	25		1084	
Total lycées neutres réguliers entre 2023 et 2024	11	44%	679	63%
Total lycées neutres provenant d'un autre groupe	14	56%	401	37%
<i>En deçà des attentes</i> → Neutre	9	64%	125	31%
<i>Accompagnateur</i> → Neutre	1	7%	48	12%
<i>Performant</i> → Neutre	1	7%	104	26%
<i>Sélectif</i> → Neutre	3	21%	124	31%
Total nouveaux lycées neutres*	0	0%	4	0%
Total lycées performants	2		283	
Total lycées performants réguliers entre 2023 et 2024	0	0%	120	42%
Total lycées performants provenant d'un autre groupe	2	100%	161	58%
<i>En deçà des attentes</i> → Performant	0	0%	7	4%
<i>Accompagnateur</i> → Performant	1	50%	32	20%
<i>Neutre</i> → Performant	1	50%	109	68%
<i>Sélectif</i> → Performant	0	0%	13	8%
Total nouveaux lycées performants*	0	0%	2	1%
Total lycées sélectifs	5		300	
Total lycées sélectifs réguliers entre 2023 et 2024	3	60%	130	43%
Total lycées sélectifs provenant d'un autre groupe	2	40%	169	57%
<i>En deçà des attentes</i> → Sélectif	0	0%	53	31%
<i>Accompagnateur</i> → Sélectif	0	0%	1	1%
<i>Neutre</i> → Sélectif	2	100%	104	62%
<i>Performant</i> → Sélectif	0	0%	11	7%
Total nouveaux lycées sélectifs*	0	0%	1	0%
Total lycées en deçà des attentes	9		344	
Total lycées en deçà des attentes réguliers entre 2023 et 2024	5	56%	149	43%
Total lycées en deçà des attentes provenant d'un autre groupe	4	44%	193	57%
<i>Sélectif</i> → <i>En deçà des attentes</i>	2	50%	52	27%
<i>Accompagnateur</i> → <i>En deçà des attentes</i>	0	0%	18	9%
<i>Neutre</i> → <i>En deçà des attentes</i>	1	25%	110	57%
<i>Performant</i> → <i>En deçà des attentes</i>	1	25%	13	7%
Total nouveaux lycées en deçà des attentes*	0	0%	2	1%
Total lycées accompagnateurs	2		127	
Total lycées accompagnateurs réguliers entre 2023 et 2024	0	0%	35	28%
Total lycées accompagnateurs provenant d'un autre groupe	2	100%	92	72%
<i>Sélectif</i> → <i>Accompagnateur</i>	0	0%	2	2%
<i>En deçà des attentes</i> → <i>Accompagnateur</i>	0	0%	11	12%
<i>Neutre</i> → <i>Accompagnateur</i>	2	100%	44	48%
<i>Performant</i> → <i>Accompagnateur</i>	0	0%	35	38%
Total nouveaux lycées accompagnateurs*	0	0%	0	0%

* : Lycées pour lesquels les IVAL n'ont pas été calculés la session précédente

Clé de lecture : L'académie de Clermont-Ferrand compte 25 LEGT « neutres » en 2024. Parmi eux, 44% (soit 11 lycées) sont réguliers entre 2023 et 2024, contre 63% en France métropolitaine. 14 lycées, soit 56% des LEGT « neutres » de l'académie de Clermont-Ferrand en 2024, ont changé de groupe entre 2023 et 2024. Parmi eux, 64% ont évolué du groupe « en deçà des attentes » à « neutre » et 21% de « sélectif » à « neutre ».

Annexe 9 : Taux observé, taux attendu et valeur ajoutée des 5 indicateurs pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand

Département	Commune	Etablissement	Code	Secteur	Réussite			Mentions			Accès au baccalauréat								
					Taux		VA*	Taux		VA	de la 2nde		de la 1ère		de la term.				
					B*	A*		B	A		B	A	VA	B	A	VA			
					B	A	B	A	B	A	VA	B	A	VA					
ALLIER	COMMENTRY	GENEVIEVE VINCENT	0031044U	PU	88	89	-1	49	58	-9	62	66	-4	74	79	-5	88	88	0
	CUSSET	ALBERT LONDRES	0030061A	PU	75	85	-10	37	52	-15	63	63	0	71	76	-5	76	86	-10
		VALERY LARBAUD	0031082K	PU	79	88	-9	45	57	-12	57	68	-11	68	79	-11	76	88	-12
	GANNAT	GUSTAVE EIFFEL	0030905T	PU	81	87	-6	39	59	-20	58	63	-5	74	78	-4	84	87	-3
	MONTLUCON	PAUL CONSTANS	0030026M	PU	62	85	-23	32	51	-19	49	62	-13	59	75	-16	65	85	-20
		SAINT JOSEPH	0030105Y	PR	100	87	13	64	53	11	72	66	6	85	78	7	90	88	2
		ALBERT EINSTEIN	0031043T	PU	76	86	-10	56	55	1	57	61	-4	69	75	-6	78	85	-7
	MOULINS	ANNA RODIER	0030112F	PR	91	93	-2	57	65	-8	63	71	-8	75	83	-8	84	91	-7
	VARENNES SUR ALLIER	VAL D'ALLIER	0030924N	PU	79	77	2	36	44	-8	59	58	1	72	71	1	82	82	0
VICHY	D'ENSEIGNEMENT SUP. DE VICHY	0030935A	PR	100	94	6	75	72	3	91	76	15	95	85	10	100	93	7	
YZEURE	JEAN MONNET	0030038A	PU	76	83	-7	47	48	-1	57	60	-3	67	73	-6	78	83	-5	
CANTAL	AURILLAC	MONNET-MERMOZ	0150006A	PU	81	89	-8	39	62	-23	60	66	-6	75	80	-5	84	89	-5
		RAYMOND CORTAT	0150008C	PU	92	90	2	61	61	0	74	70	4	86	81	5	93	90	3
		DE LA COMMUNICATION ST GERAUD	0150047V	PR	93	96	-3	60	72	-12	79	77	2	84	87	-3	93	95	-2
		GERBERT	0150760V	PR	100	95	5	55	72	-17	75	73	2	91	84	7	100	94	6
	MURAT	JOSEPH CONSTANT	0150022T	PU	100	ND	ND	81	ND	ND	88	ND	ND	100	ND	ND	100	ND	ND
	ST FLOUR	DE HAUTE AUVERGNE	0150030B	PU	92	88	4	67	57	10	70	67	3	78	79	-1	88	88	0
HAUTE-LOIRE	BRIOUDE	SAINT JULIEN	0430053Z	PR	71	ND	ND	43	ND	ND	69	ND	ND	69	ND	ND	77	ND	ND
	BRIVES CHARENSAC	PARADIS	0430101B	PR	94	91	3	46	65	-19	69	69	0	82	81	1	98	91	7
		CHARLES ET ADRIEN DUPUY	0430020N	PU	78	83	-5	47	53	-6	68	62	6	76	73	3	80	83	-3
	LE PUY EN VELAY	JEAN MONNET	0430024T	PU	81	87	-6	43	58	-15	63	68	-5	76	79	-3	82	88	-6
		ANNE MARIE MARTEL	0430098Y	PR	92	91	1	61	64	-3	68	73	-5	81	83	-2	95	92	3
	MONISTROL SUR LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	0430103D	PR	91	90	1	65	60	5	82	69	13	88	81	7	91	90	1
	YSSINGEAUX	EMMANUEL CHABRIER	0430953C	PU	84	91	-7	66	63	3	65	69	-4	82	82	0	86	91	-5
PUY DE DOME	AMBERT	BLAISE PASCAL	0630001J	PU	93	85	8	53	49	4	62	64	-2	87	76	11	93	85	8
	BRASSAC LES MINES	FRANCOIS RABELAIS	0630012W	PU	90	89	1	41	57	-16	66	64	2	81	78	3	90	87	3
	CHAMALIERES	VALERY GISCARD D'ESTAING	0631669X	PU	77	91	-14	43	65	-22	63	70	-7	70	84	-14	84	92	-8
		LA FAYETTE	0630021F	PU	88	89	-1	54	63	-9	80	65	15	88	79	9	92	89	3
	CLERMONT FERRAND	ROGER CLAUSTRES	0630022G	PU	76	87	-11	51	59	-8	49	63	-14	65	78	-13	85	88	-3
		AMEDEE GASQUET	0630024J	PU	73	83	-10	33	47	-14	51	62	-11	62	74	-12	76	83	-7
		ANNA RODIER	0631050Z	PR	100	94	6	67	63	4	83	74	9	90	86	4	100	95	5
		LES CORDELIERS	0631408N	PR	93	91	2	76	63	13	83	71	12	92	83	9	95	90	5
		GODEFROY DE BOUILLON	0631736V	PR	96	94	2	70	69	1	74	75	-1	87	87	0	100	95	5
		SAINT ALYRE	0631737W	PR	94	85	9	58	49	9	60	66	-6	74	80	-6	97	89	8
		GERGOVIE	0632091F	PU	81	88	-7	56	60	-4	59	66	-7	70	78	-8	83	87	-4
	ISSOIRE	HENRI SAINTE-CLAIRE DEVILLE	0630041C	PU	79	80	-1	42	46	-4	40	57	-17	64	70	-6	79	81	-2
	PONT DU CHATEAU	PIERRE BOULANGER	0631480S	PU	78	85	-7	56	55	1	61	63	-2	71	75	-4	80	86	-6
	RIOM	MARIE LAURENCIN	0630054S	PU	81	88	-7	50	60	-10	60	69	-9	74	81	-7	83	90	-7
		PIERRE JOEL BONTE	0631985R	PU	80	86	-6	42	54	-12	68	67	1	79	80	-1	84	89	-5
	ST ELOY LES MINES	DESAIX	0630061Z	PU	85	85	0	50	55	-5	62	63	-1	69	76	-7	85	86	-1
	THIERS	GERMAINE TILLION	0630078T	PU	74	82	-8	40	46	-6	52	58	-6	69	71	-2	75	82	-7

* : B : brut ; A : attendu ; VA : valeur ajoutée

Annexe 10 : Valeur ajoutée au taux de réussite au baccalauréat par domaine de spécialité pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand

Les baccalauréats professionnels sont regroupés par domaine de spécialité, puis par secteur :

Le secteur de la production :

- 1 : Spécialités pluri-technologiques de la production
- 2 : Transformations
- 3 : Génie civil, construction, bois
- 4 : Matériaux souples
- 5 : Mécanique, électricité, électronique

Le secteur des services :

- 6 : Spécialités plurivalentes des services
- 7 : Echanges et gestion
- 8 : Communication et information
- 9 : Services aux personnes
- 10 : Services à la collectivité

Dépt.	Commune	Etablissement	Code	Secteur	Production					Services						
					1	2	3	4	5	Total	6	7	8	9	10	Total
ALLIER	COMMENTRY	GENEVIEVE VINCENT	0031044U	PU	-	-19	-	-	-	-19	-	-	-	4	-	4
	CUSSET	ALBERT LONDRES	0030061A	PU	-	-	-26	-	-15	-18	-	5	-	-	-	5
		VALERY LARBAUD	0031082K	PU	-	-13	-	-	-	-13	-	-7	-	-10	-	-9
	GANNAT	GUSTAVE EIFFEL	0030905T	PU	-	-	-	-	-8	-8	-	1	-	-	-	1
	MONTLUCON	PAUL CONSTANS	0030026M	PU	-	-	-	-	-24	-24	-44	-19	-	-	-	-23
		SAINTE-JOSEPH	0030105Y	PR	-	18	-	-	-	-	11	-	-	13	-	12
		ALBERT EINSTEIN	0031043T	PU	-	-11	-	-	-10	-10	-	-	-	-	-	-
	MOULINS	ANNA RODIER	0030112F	PR	-	-	-	-	-	-	-	-1	-	-1	-	-2
	VARENNES SUR ALLIER	VAL D'ALLIER	0030924N	PU	-	-	-	-	-	-	11	-	-	-7	-	2
VICHY	D'ENSEIGNEMENT SUP. DE VICHY	0030935A	PR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6	
YZEURE	JEAN MONNET	0030038A	PU	-	-20	-	-	-8	-12	-	3	-	-22	-	0	
CANTAL	AURILLAC	MONNET-MERMOZ	0150006A	PU	-	-	-	-	-8	-8	-	-	-	-	-	-
		RAYMOND CORTAT	0150008C	PU	-	9	-	-	-	9	13	0	-	-2	-	1
		DE LA COMMUNICATION ST GERAUD	0150047V	PR	-	-	-	-	-	-	-	-	-3	-	-	-3
		GERBERT	0150760V	PR	-	-	-	-	-	-	-	6	-	5	-	5
ST FLOUR	DE HAUTE AUVERGNE	0150030B	PU	-	-	-	-	6	6	2	-	-	-	-	-	
HAUTE-LOIRE	BRIVES CHARENSAC	PARADIS	0430101B	PR	-	-	-	-	3	3	-	-	-	-	-	-
	LE PUY EN VELAY	CHARLES ET ADRIEN DUPUY	0430020N	PU	-	-	-	-	-5	-5	-	-	-	-	-	-
		JEAN MONNET	0430024T	PU	-	-16	-	-	-	-	-18	-4	-	1	-	-5
		ANNE MARIE MARTEL	0430098Y	PR	-	-	-	-	-	-	-7	2	-	4	-	1
	MONISTROL SUR LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	0430103D	PR	-	14	-	-	-3	0	-1	10	-	-	-	2
YSSINGEAUX	EMMANUEL CHABRIER	0430953C	PU	-	-12	-	-	0	-3	-	-9	-	-12	-	-9	
PUY DE DOME	AMBERT	BLAISE PASCAL	0630001J	PU	-	-	-	-	-	-	9	-	-	8	-	8
	BRASSAC LES MINES	FRANCOIS RABELAIS	0630012W	PU	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
	CHAMALIERES	VALERY GISCARD D'ESTAING	0631669X	PU	-	-13	-	-	-	-13	-	-	-	-16	-	-16
		LA FAYETTE	0630021F	PU	-	-	-	-	8	8	-	-	-10	-	-	-10
	CLERMONT FERRAND	ROGER CLAUSTRES	0630022G	PU	-	-	-	-	-8	-8	-	-	-	-34	-	-34
		AMEDEE GASQUET	0630024J	PU	-	-	-	-	-	-	-7	-11	-	-	-	-10
		ANNA RODIER	0631050Z	PR	-	-	-	-	-	-	6	-	-	-	-	6
		LES CORDELIERS	0631408N	PR	-	-	-	-	-	-	-	-4	-	10	-	2
		GODEFROY DE BOUILLON	0631736V	PR	-	7	-	-	2	4	-	-	-2	-	-	-2
		SAINTE ALYRE	0631737W	PR	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-	-	9
		GERGOVIE	0632091F	PU	-	-	-	-	-8	-8	-	-	-	-6	-7	-6
	ISSOIRE	HENRI SAINTE-CLAIRE DEVILLE	0630041C	PU	-	-	-	-	0	0	-1	-	-	-	-	-1
	PONT DU CHATEAU	PIERRE BOULANGER	0631480S	PU	-	-	-	-	-22	-22	-	4	-	-	-	4
	RIOM	MARIE LAURENCIN	0630054S	PU	-	-	9	-14	-	-10	-6	-4	-	-	-	-4
PIERRE JOEL BONTE		0631985R	PU	-	-2	-7	-	-8	-6	-	-	-	-	-	-	
ST ELOY LES MINES	DESAIX	0630061Z	PU	7	-	-	4	-	0	-	-	-	-	-	-	
THIERS	GERMAINE TILLION	0630078T	PU	-	-30	-	-	-25	-26	-	1	-	-	-	1	

Note : Les colonnes "total" représentent l'agrégation des valeurs ajoutées, non leur somme

Annexe 11 : Valeur ajoutée au taux de mentions au baccalauréat par domaine de spécialité pour les LP de l'académie de Clermont-Ferrand

Les filières des baccalauréats professionnels sont regroupées par domaine de spécialité, puis par secteur :

Le secteur de la production :

- 1 : Spécialités pluri-technologiques de la production
- 2 : Transformations
- 3 : Génie civil, construction, bois
- 4 : Matériaux souples
- 5 : Mécanique, électricité, électronique

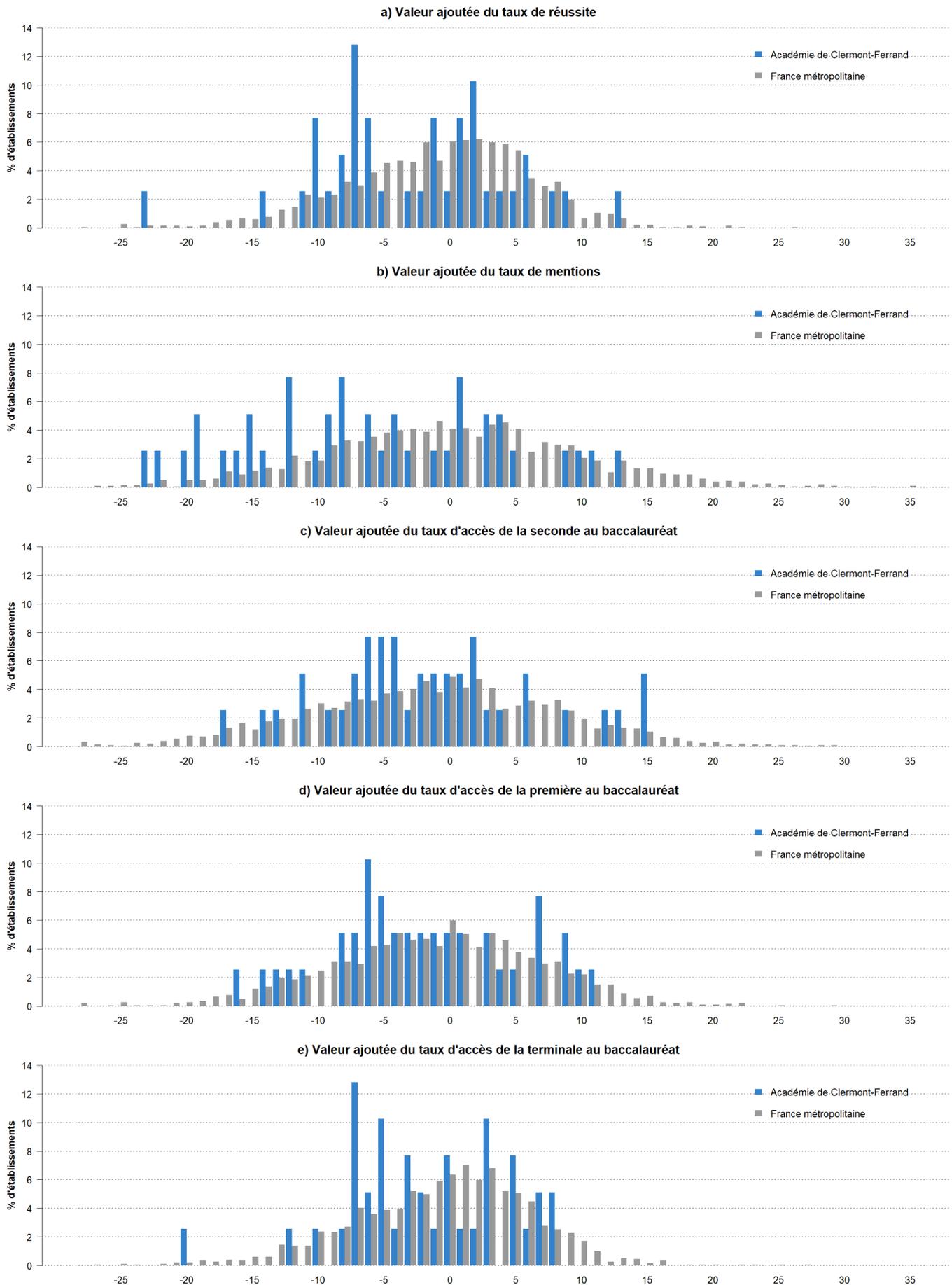
Le secteur des services :

- 6 : Spécialités plurivalentes des services
- 7 : Echanges et gestion
- 8 : Communication et information
- 9 : Services aux personnes
- 10 : Services à la collectivité

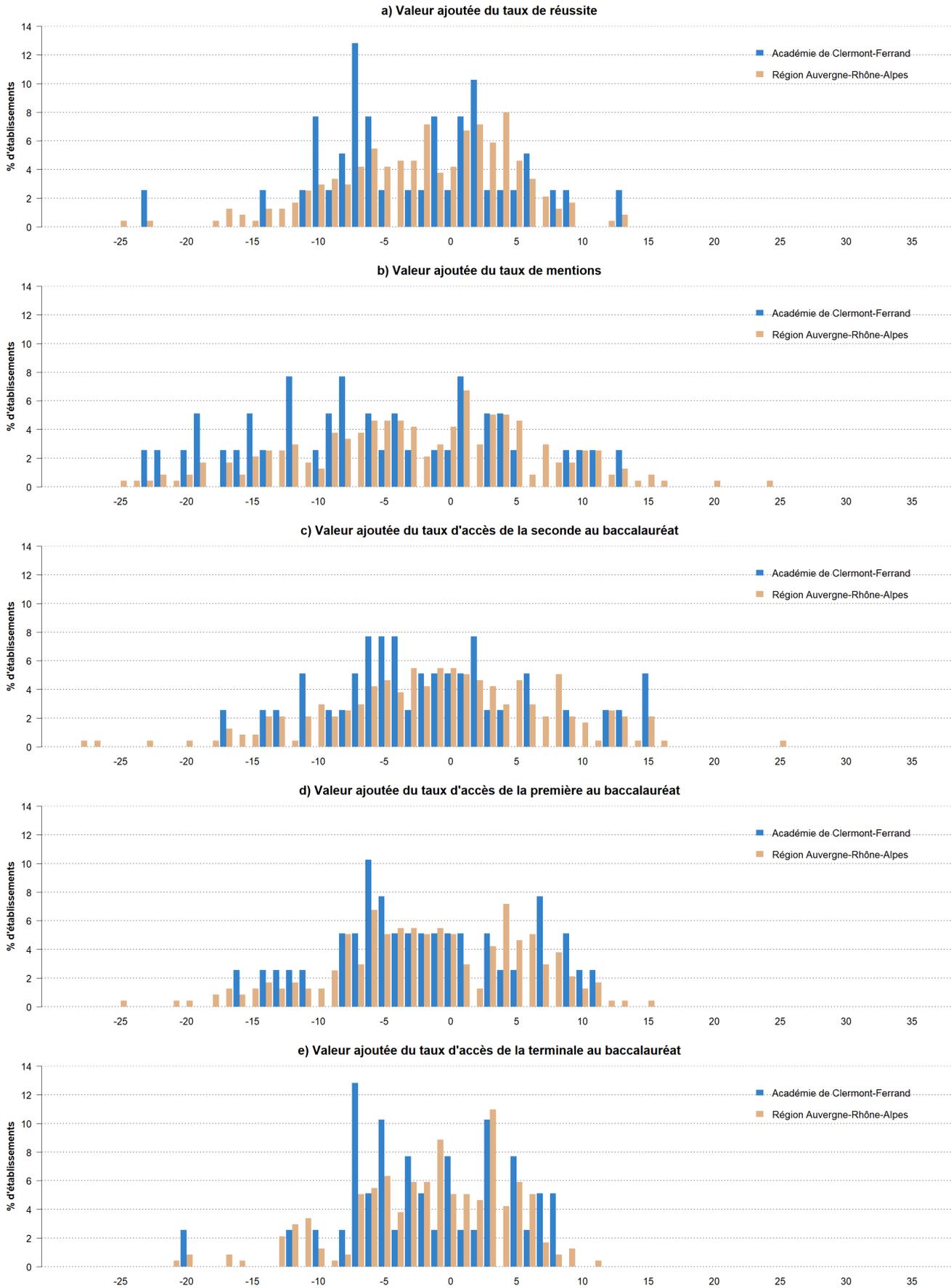
Dépt.	Commune	Etablissement	Code	Secteur	Production						Services					
					1	2	3	4	5	Total	6	7	8	9	10	Total
ALLIER	COMMENTRY	GENEVIEVE VINCENT	0031044U	PU	-	-22	-	-	-	-22	-	-	-	-4	-	-4
	CUSSET	ALBERT LONDRES	0030061A	PU	-	-	-50	-	-18	-27	-	8	-	-	-	8
		VALERY LARBAUD	0031082K	PU	-	-14	-	-	-	-14	-	-8	-	-16	-	-12
	GANNAT	GUSTAVE EIFFEL	0030905T	PU	-	-	-	-	-28	-28	-	3	-	-	-	3
	MONTLUCON	PAUL CONSTANS	0030026M	PU	-	-	-	-	-9	-9	-40	-21	-	-	-	-23
		SAINT-JOSEPH	0030105Y	PR	-	12	-	-	-	-	17	-	-	0	-	11
		ALBERT EINSTEIN	0031043T	PU	-	-2	-	-	2	1	-	-	-	-	-	-
	MOULINS	ANNA RODIER	0030112F	PR	-	-	-	-	-	-	-	-12	-	-6	-	-8
	VARENNES SUR ALLIER	VAL D'ALLIER	0030924N	PU	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-19	-	-8
VICHY	D'ENSEIGNEMENT SUP. DE VICHY	0030935A	PR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	
YZEURE	JEAN MONNET	0030038A	PU	-	2	-	-	-6	-3	-	3	-	-16	-	1	
CANTAL	AURILLAC	MONNET-MERMOZ	0150006A	PU	-	-	-	-	-23	-23	-	-	-	-	-	-
		RAYMOND CORTAT	0150008C	PU	-	-5	-	-	-	-5	14	-7	-	-1	-	0
		DE LA COMMUNICATION ST GERAUD	0150047V	PR	-	-	-	-	-	-	-	-	-12	-	-	-12
		GERBERT	0150760V	PR	-	-	-	-	-	-	-	-16	-	-18	-	-17
	ST FLOUR	DE HAUTE AUVERGNE	0150030B	PU	-	-	-	-	8	8	12	-	-	-	-	-
HAUTE-LOIRE	BRIVES CHARENSAC	PARADIS	0430101B	PR	-	-	-	-	-19	-19	-	-	-	-	-	-
	LE PUY EN VELAY	CHARLES ET ADRIEN DUPUY	0430020N	PU	-	-	-	-	-6	-6	-	-	-	-	-	-
		JEAN MONNET	0430024T	PU	-	-3	-	-	-	-	-22	-17	-	-11	-	-15
		ANNE MARIE MARTEL	0430098Y	PR	-	-	-	-	-	-	-3	-9	-	3	-	-3
	MONISTROL SUR LOIRE	NOTRE DAME DU CHATEAU	0430103D	PR	-	27	-	-	-2	4	-3	27	-	-	-	7
	YSSINGEAUX	EMMANUEL CHABRIER	0430953C	PU	-	9	-	-	7	7	-	-3	-	3	-	-2
PUY DE DOME	AMBERT	BLAISE PASCAL	0630001J	PU	-	-	-	-	-	-	4	-	-	4	-	4
	BRASSAC LES MINES	FRANCOIS RABELAIS	0630012W	PU	-	-	-	-	-	-	-	-16	-	-	-	-16
	CHAMALIERES	VALERY GISCARD D'ESTAING	0631669X	PU	-	-26	-	-	-	-26	-	-	-	-18	-	-18
	CLERMONT FERRAND	LA FAYETTE	0630021F	PU	-	-	-	-	-2	-2	-	-	-17	-	-	-17
		ROGER CLAUSTRES	0630022G	PU	-	-	-	-	-7	-7	-	-	-	-18	-	-18
		AMEDEE GASQUET	0630024J	PU	-	-	-	-	-	-	-19	-12	-	-	-	-14
		ANNA RODIER	0631050Z	PR	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	4
		LES CORDELIERS	0631408N	PR	-	-	-	-	-	-	-	14	-	12	-	13
		GODEFROY DE BOUILLON	0631736V	PR	-	-15	-	-	12	3	-	-	-4	-	-	-4
		SAINT ALYRE	0631737W	PR	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-	-	9
	GERGOVIE	0632091F	PU	-	-	-	-	-8	-8	-	-	-	-3	-2	-2	
	ISSOIRE	HENRI SAINTE-CLAIRE DEVILLE	0630041C	PU	-	-	-	-	1	1	-10	-	-	-	-	-10
	PONT DU CHATEAU	PIERRE BOULANGER	0631480S	PU	-	-	-	-	-15	-15	-	12	-	-	-	12
	RIOM	MARIE LAURENCIN	0630054S	PU	-	-	16	-20	-	-12	-7	-7	-	-	-	-8
		PIERRE JOEL BONTE	0631985R	PU	-	-14	-12	-	-10	-12	-	-	-	-	-	-
	ST ELOY LES MINES	DESAIX	0630061Z	PU	16	-	-	-11	-	-5	-	-	-	-	-	-
THIERS	GERMAINE TILLION	0630078T	PU	-	-21	-	-	-13	-16	-	-2	-	-	-	-2	

Note : Les colonnes "total" représentent l'agrégation des valeurs ajoutées, non leur somme

Annexe 12 : Dispersion des LP de l'académie de Clermont-Ferrand et de France métropolitaine pour chacun des 5 indicateurs



Annexe 13 : Dispersion des LP de l'académie de Clermont-Ferrand et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour chacun des 5 indicateurs



Annexe 14 : Liste des LP de l'académie de Clermont-Ferrand ayant changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024

Changement de groupe entre les sessions 2023 et 2024	Département	Etablissement (Lycée)	Ville	Code	Secteur	Variation							
						Effectif au baccalauréat		Taux de réussite		Taux d'accès 2nde-bac			
						nombre	%	brut attendu	Valeur ajoutée	brut attendu	Valeur ajoutée		
Accompagnateur → En deçà des attentes	CANTAL	MONNET-MERMOZ (PROFESSIONNEL) AURILLAC		0150006A	PU	10	17%	8	3	5	5	1	-6
	HAUTE LOIRE	PROFESSIONNEL JEAN MONNET	LE PUY-EN-VELAY	0430024T	PU	8	10%	3	0	3	-3	3	-6
Accompagnateur → Neutre	ALLIER	GENEVIEVE VINCENT (PROFESSIONNEL)	COMMENTRY	0031044U	PU	-1	-2%	9	1	8	-5	0	-5
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL GODEFROY DE BOUILLON	CLERMONT-FERRAND	0631736V	PR	7	10%	8	0	8	-2	1	-3
En deçà des attentes → Accompagnateur	PUY DE DOME	LA FAYETTE (PROFESSIONNEL)	CLERMONT-FERRAND	0630021F	PU	9	9%	8	1	7	19	1	18
	PUY DE DOME	PIERRE JOEL BONTE (PROFESSIONNEL)	RIOM	0631985R	PU	5	4%	3	1	2	14	2	12
En deçà des attentes → Neutre	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL DESAIX	SAINT-ÉLOY-LES-MINES	0630061Z	PU	-3	-8%	7	1	6	10	1	9
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL SAINT ALYRE	CLERMONT-FERRAND	0631737W	PR	7	29%	11	-1	12	5	-1	6
Neutre → Accompagnateur	ALLIER	PROFESSIONNEL ALBERT LONDRES	CUSSET	0030061A	PU	-2	-3%	-4	6	-10	5	6	-1
	ALLIER	PAUL CONSTANS (PROFESSIONNEL)	MONTLUCON	0030026M	PU	-2	-2%	-20	-1	-19	-11	0	-11
Neutre → En deçà des attentes	ALLIER	VALERY LARBAUD (PROFESSIONNEL)	CUSSET	0031082K	PU	6	4%	-5	-1	-4	-14	2	-16
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL GERMAINE TILLION	THIERS	0630078T	PU	5	9%	-7	0	-7	0	2	-2
Neutre → Sélectif	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL PIERRE BOULANGER	PONT-DU-CHA TEAU	0631480S	PU	-8	-9%	-2	0	-2	5	4	1
	PUY DE DOME	BLAISE PASCAL (PROFESSIONNEL)	AMBERT	0630001J	PU	9	26%	8	-2	10	2	1	1
Performant → En deçà des attentes	ALLIER	PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL	GANNAT	0030905T	PU	-23	-28%	-8	-1	-7	-14	0	-14
	CANTAL	PROFESSIONNEL RAYMOND CORTAT	AURILLAC	0150008C	PU	21	23%	-1	1	-2	-5	3	-8
Performant → Neutre	CANTAL	DE HAUTE AUVERGNE (PROFESSIONNEL)	SAINT-FLOUR	0150030B	PU	-13	-35%	6	3	3	-3	4	-7
	HAUTE LOIRE	PROFESSIONNEL PARADIS	BRIVES-CHARENSAC	0430101B	PR	0	0%	0	1	-1	-16	0	-16
Sélectif → En deçà des attentes	ALLIER	PROFESSIONNEL ALBERT EINSTEIN	MONTLUCON	0031043T	PU	4	6%	-12	4	-16	5	3	2
	CANTAL	GERBERT (PROFESSIONNEL)	AURILLAC	0150760V	PR	10	48%	0	2	-2	16	5	11
Sélectif → Neutre	HAUTE LOIRE	ANNE MARE MARTEL (PROFESSIONNEL)	LE PUY-EN-VELAY	0430098Y	PR	16	26%	-1	1	-2	7	5	2
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL FRANCOIS RABELAIS	BRASSAC-LES-MINES	0630012W	PU	3	12%	-10	1	-11	6	3	3
Sélectif → Performant	ALLIER	PROFESSIONNEL SAINT-JOSEPH	MONTLUCON	0030105Y	PR	-5	-15%	9	2	7	11	3	8
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL LES CORDELIERS	CLERMONT-FERRAND	0631408N	PR	0	0%	-6	-1	-5	14	1	13

Clé de lecture : La voie professionnelle du lycée Monnet-Mermoz à Aurillac a évolué du groupe « accompagnateur » à « en deçà des attentes » entre les sessions 2023 et 2024. A la session 2024, le nombre d'élèves présents au baccalauréat était 17% plus élevé que celui observé à la session de 2023. La valeur ajoutée du taux de réussite, tous domaines de spécialités confondus, a augmenté de 5 points, dû à la fois à une augmentation du taux de réussite brut global de 8 points et du taux de réussite attendu de 3 points. La valeur ajoutée du taux d'accès de la seconde au baccalauréat, tous domaines de spécialités confondus, a diminué de 6 points, dû à une baisse du taux d'accès brut global de 5 points et une légère hausse du taux d'accès attendu de 1 point.

Annexe 15 : Liste des LP de l'académie de Clermont-Ferrand n'ayant pas changé de groupe entre les sessions 2023 et 2024

Groupe à l'issue des sessions 2023 et 2024	Département	Etablissement (Lycée)	Ville	Code	Secteur	Variation							
						Effectif au baccalauréat		Taux de réussite		Taux d'accès 2nde-bac			
						nombre	%	brut attendu	Valeur ajoutée	brut attendu	Valeur ajoutée		
Accompagnateur	HAUTE LOIRE	CHARLES ET ADRIEN DUPUY (PROFESSIONNEL)	LE PUY-EN-VELAY	0430020N	PU	1	3%	1	0	1	-3	-1	-2
	ALLIER	JEAN MONNET (PROFESSIONNEL)	YZEURE	0030038A	PU	3	3%	2	-1	3	5	-1	6
	ALLIER	PROFESSIONNEL ANNA RODIER	MOULINS	0030112F	PR	-5	-8%	4	4	0	9	6	3
	HAUTE LOIRE	EMMANUEL CHABRIER (PROFESSIONNEL)	YSSINGEAUX	0430953C	PU	8	13%	8	4	4	0	3	-3
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL ROGER CLAUSTRES	CLERMONT-FERRAND	0630022G	PU	-4	-4%	-12	-2	-10	-4	0	-4
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL AMEDEE GASQUET	CLERMONT-FERRAND	0630024J	PU	-2	-2%	-3	1	-4	4	2	2
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL HENRI SAINTE- CLAIRE DEVILLE	ISSOIRE	0630041C	PU	15	25%	-3	-4	1	-2	0	-2
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL MARIE LAURENCIN	RIOM	0630054S	PU	18	15%	-4	-2	-2	3	0	3
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL GERGOVIE	CLERMONT-FERRAND	0632091F	PU	-2	-1%	3	2	1	0	2	-2
	PUY DE DOME	VALERY GISCARD DESTIANG (PROFESSIONNEL)	CHAMALLERES	0631689X	PU	9	17%	-10	0	-10	8	2	6
Neutre	ALLIER	PROFESSIONNEL VAL DALLIER DE LA COMMUNICATION ST GERAUD (PROFESSIONNEL)	VARENNES-SUR-ALLIER	0030924N	PU	4	11%	3	-2	5	2	0	2
	CANTAL	PROFESSIONNEL DENISENEMENT SUP. DE VICHY	AURILLAC	0150047V	PR	3	11%	4	2	2	2	1	1
	ALLIER	PROFESSIONNEL NOTRE DAME DU CHATEAU	VICHY	0030935A	PR	5	33%	0	-1	1	-9	0	-9
Performant	HAUTE LOIRE	PROFESSIONNEL ANNA RODIER	MONISTROL-SUR-LOIRE	0430103D	PR	9	14%	0	2	-2	5	0	5
	PUY DE DOME	PROFESSIONNEL ANNA RODIER	CLERMONT-FERRAND	0631050Z	PR	11	85%	8	6	2	-5	5	-10

Cle de lecture : Le lycée Charles et Adrien Dupuy au Puy-en-Velay fait partie du groupe « accompagnateur » aux sessions 2023 et 2024. A la session 2024, le nombre d'élèves présents au baccalauréat avait augmenté de 3% par rapport à celui observé à la session 2023. La valeur ajoutée du taux de réussite, tous domaines de spécialités confondus, a augmenté de 1 point, dû à une hausse du taux de réussite brut global (+1 point) et à une stagnation du taux de réussite attendu. La valeur ajoutée du taux d'accès de la seconde au baccalauréat a baissé de 2 points entre 2023 et 2024, en raison de la baisse du taux d'accès brut global (-3 points) et du taux d'accès attendu (-1 point).

Annexe 16 : Composition des 5 groupes de LP à l'échelle de l'académie de Clermont-Ferrand et de la France métropolitaine à la session 2024

Session du baccalauréat 2024	Clermont-Ferrand		France métropolitaine	
	Nombre	%	Nombre	%
Total lycées neutres	11		556	
Total lycées neutres réguliers entre 2023 et 2024	2	18%	225	40%
Total lycées neutres provenant d'un autre groupe	9	82%	330	60%
<i>En deçà des attentes → Neutre</i>	1	11%	137	42%
<i>Accompagnateur → Neutre</i>	2	22%	30	9%
<i>Performant → Neutre</i>	3	33%	107	32%
<i>Sélectif → Neutre</i>	3	33%	56	17%
Total nouveaux lycées neutres*	0	0%	1	0%
Total lycées performants	5		407	
Total lycées performants réguliers entre 2023 et 2024	3	60%	196	48%
Total lycées performants provenant d'un autre groupe	2	40%	210	52%
<i>En deçà des attentes → Performant</i>	0	0%	33	16%
<i>Accompagnateur → Performant</i>	0	0%	36	17%
<i>Neutre → Performant</i>	0	0%	113	54%
<i>Sélectif → Performant</i>	2	100%	28	13%
Total nouveaux lycées performants*	0	0%	1	0%
Total lycées sélectifs	2		183	
Total lycées sélectifs réguliers entre 2023 et 2024	0	0%	59	32%
Total lycées sélectifs provenant d'un autre groupe	2	100%	122	68%
<i>En deçà des attentes → Sélectif</i>	1	50%	65	53%
<i>Accompagnateur → Sélectif</i>	0	0%	0	0%
<i>Neutre → Sélectif</i>	1	50%	33	27%
<i>Performant → Sélectif</i>	0	0%	24	20%
Total nouveaux lycées sélectifs*	0	0%	2	1%
Total lycées en deçà des attentes	17		520	
Total lycées en deçà des attentes réguliers entre 2023 et 2024	9	53%	275	53%
Total lycées en deçà des attentes provenant d'un autre groupe	8	47%	244	47%
<i>Sélectif → En deçà des attentes</i>	1	13%	59	24%
<i>Accompagnateur → En deçà des attentes</i>	2	25%	27	11%
<i>Neutre → En deçà des attentes</i>	4	50%	123	50%
<i>Performant → En deçà des attentes</i>	1	13%	35	14%
Total nouveaux lycées en deçà des attentes*	0	0%	1	0%
Total lycées accompagnateurs	4		140	
Total lycées accompagnateurs réguliers entre 2023 et 2024	1	25%	31	22%
Total lycées accompagnateurs provenant d'un autre groupe	3	75%	109	78%
<i>Sélectif → Accompagnateur</i>	0	0%	7	6%
<i>En deçà des attentes → Accompagnateur</i>	2	67%	25	23%
<i>Neutre → Accompagnateur</i>	1	33%	37	34%
<i>Performant → Accompagnateur</i>	0	0%	40	37%
Total nouveaux lycées accompagnateurs*	0	0%	0	0%

* : Lycées pour lesquels les IVAL n'ont pas été calculés la session précédente

Clé de lecture : L'académie de Clermont-Ferrand compte 17 LP « en deçà des attentes » en 2024. Parmi eux, 53% (soit 9 LP) sont réguliers entre 2023 et 2024, taux identique au taux national. Huit des LP « en deçà des attentes » de l'académie de Clermont-Ferrand en 2024 ont changé de groupe entre 2023 et 2024. Parmi eux, 1 LP a évolué du groupe « sélectif » vers « en deçà des attentes ».



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les indicateurs de valeur ajoutée des lycées publics et privés sous contrat

**Baccalauréats général, technologique
et professionnel 2024**

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

SOMMAIRE

Pourquoi publier des indicateurs de résultats des lycées ?.....	3
Quels indicateurs de résultats retenir ?.....	4
Comment apprécier la valeur ajoutée d'un lycée ?.....	5
Comment interpréter les indicateurs ?.....	7
Conditions de publication des indicateurs.....	9
Le calcul des indicateurs	10

POUR CONSULTER LES INDICATEURS

www.education.gouv.fr/indicateurs-resultats-lycees

Directrice de la publication

Magda TOMASINI

Directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance [DEPP]

Responsables de ce document :

Mikael Beatriz, Franck Evain et Violette Marmion

Bureau des études sur les établissements et l'éducation prioritaire – DEPP B3

Contacts

Centre de documentation statistique

01 55 55 73 58

depp.documentation@education.gouv.fr

Bureau de presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Pourquoi publier des indicateurs de valeur ajoutée des lycées ?

En publiant chaque année des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, le ministère a pour objectif de rendre compte des résultats du service public d'éducation nationale et de donner aux responsables de ces établissements et aux enseignants **des outils qui les aident à améliorer l'efficacité de leurs actions.**

Les indicateurs de résultats publiés par le ministère sont mis à disposition du public afin de donner des éléments de réponse à la question de l'évaluation de l'action propre d'un lycée sur la réussite de ses élèves.

En d'autres termes, quand un lycée présente ce qui est communément appelé « de bons résultats », est-ce parce qu'il a accueilli des élèves ayant de meilleures chances de succès (élèves dotés de bonnes méthodes de travail ou bénéficiant de l'influence positive sur leurs résultats de leurs camarades), ou bien est-ce dû au fait qu'il a su, tout au long d'une scolarité, développer chez ses élèves les connaissances et les capacités qui ont permis leur succès ?

Question délicate car **il n'y a pas de conception unique de ce qui pourrait être appelé « de bons résultats » pour un lycée.** Les critères retenus pour apprécier les résultats d'un établissement ne sont pas les mêmes selon les objectifs des lycéens et de leurs parents. Selon les priorités accordées au lieu d'enseignement, au choix de la série ou à la réussite, on pourrait imaginer une multiplicité d'indicateurs rendant compte de ce que recherchent les uns ou les autres. Un palmarès ou un classement des lycées n'a donc guère de sens général.

En conséquence, le ministère retient deux principes pour l'édition de ces indicateurs :

- Donner des points de vue complémentaires sur les résultats des lycées ;
- Proposer une appréciation relative de l'apport de ces établissements, en prenant en compte leur composition sociodémographique.

Quels indicateurs de résultats retenir ?

Quels critères retenir pour apprécier les résultats d'un établissement ?

Il n'y a pas de réponse unique à cette question. Selon le point de vue, chef d'établissement, enseignant, élève ou parent d'élève, les objectifs peuvent être différents.

Pour les chefs d'établissement, ces indicateurs doivent aider à faire des choix de pilotage. Pour les élèves et leurs parents, les guider vers l'établissement qui correspondra le mieux à leurs aspirations : choix d'une série / spécialité, proximité de l'établissement de leur lieu d'habitation, réussite de la scolarité jusqu'au baccalauréat, même avec redoublement.

Le ministère a pris le parti de présenter des indicateurs qui proposent des approches complémentaires des résultats des lycées. Ces indicateurs sont publiés pour les lycées publics et privés sous contrat.

➤ Le taux de réussite au baccalauréat

C'est l'indicateur traditionnel, le plus connu et le plus facile à établir. Il rapporte le nombre d'élèves reçus au baccalauréat au nombre d'élèves présents à l'examen. Les différentes séries des baccalauréats généraux et technologiques sont distinguées.

Dans la voie professionnelle, une distinction par domaine de spécialité est faite depuis 2015, en plus de la distinction entre les secteurs de la production et des services.

➤ Le taux d'accès au baccalauréat

Le **taux d'accès de la seconde au baccalauréat** évalue, pour un élève de seconde, la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, **quel que soit le nombre d'années nécessaire**. Cet indicateur prend en compte l'ensemble de la

scolarité dans le lycée et compte au crédit de celui-ci les élèves qui y effectuent une scolarité complète, même si celle-ci comprend un ou plusieurs redoublements. En revanche, les élèves qui ont quitté le lycée - à l'exception des cas où celui-ci n'offre pas la formation souhaitée - sont considérés du point de vue de l'indicateur comme des élèves que le lycée n'a pas su, pas voulu, ou pas pu conduire au baccalauréat.

Le taux d'accès apparaît donc beaucoup plus pertinent que le taux de réussite au baccalauréat pour apprécier l'efficacité globale d'un lycée. Cependant, ce taux peut évoluer en fonction de facteurs sur lesquels le lycée n'a que peu ou pas de prise et qui ne relèvent donc pas, à proprement parler, de son efficacité. Par exemple, un lycée relativement isolé a, toutes choses égales par ailleurs, plus d'atouts pour garder ses élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat qu'un lycée implanté dans une zone où la concurrence avec d'autres établissements est très forte.

Le **taux d'accès de la première au baccalauréat** et le **taux d'accès de la terminale au baccalauréat** sont également diffusés. Ce dernier permet notamment d'apprécier la part de redoublants acceptés au sein de l'établissement suite à un échec au baccalauréat, et d'évaluer l'efficacité de sa politique de redoublement.

➤ Le taux de mentions au baccalauréat

Diffusé pour la première fois à l'occasion des IVAL session 2017 du baccalauréat, le taux de mentions obtenues ne se substitue pas aux précédents ; il les complète. Il permet d'enrichir l'analyse sur la performance des établissements, entre autres pour ceux ayant des taux de réussite attendus au baccalauréat élevés et dont les valeurs ajoutées sont, par construction, limitées.

Comment apprécier la valeur ajoutée d'un lycée ?

La question est de savoir comment évaluer l'action propre du lycée, ce qu'il a « ajouté » au niveau initial des élèves qu'il a reçus. En d'autres termes, si un lycée présente une valeur élevée pour un indicateur, est-ce dû au fait qu'il a reçu des élèves ayant de meilleures chances de succès ou bien est-ce dû au fait qu'il a su, tout au long d'une scolarité, développer chez des élèves peut-être moins bien dotés au départ, les connaissances et les capacités qui ont permis leur succès ?

Il faut donc s'efforcer d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs au lycée pour essayer de conserver ce qui est dû à son action propre.

Une partie des facteurs de réussite est propre à l'élève.

Les facteurs individuels extérieurs que sont l'âge, l'origine sociale, le sexe et le niveau scolaire à l'entrée au lycée (moyenne des notes aux épreuves écrites du diplôme national du brevet [DNB]) ont été retenus car ils donnent une première approximation des chances d'accès et de réussite au baccalauréat d'un élève.

En moyenne, le taux de réussite au baccalauréat général et technologique varie de 14 points entre les élèves à l'heure et ceux en retard à l'entrée au lycée. L'écart est de 12 points entre les élèves ayant eu 10 ou moins aux épreuves écrites du DNB et ceux ayant eu plus de 14, et de 8 points entre les enfants de parents de catégorie sociale très favorisée et ceux de catégorie sociale défavorisée. Il est moins important selon le sexe (2 points entre les filles et les garçons).

Utilisation de l'indice de position sociale.

Les catégories socioprofessionnelles des deux parents sont prises en compte pour mesurer l'origine sociale, et leur croisement permet d'affecter à chaque élève un indice de position sociale (IPS). Ce dernier a été créé à partir de données comportant une description fine du milieu familial (diplôme des parents, revenus, pratiques culturelles, conditions de logement, etc.), afin de définir si les élèves se trouvaient dans une situation favorable aux apprentissages. La

valeur moyenne de cet indice a été calculée pour chaque couple de catégories socioprofessionnelles (en tenant compte du cas particulier des familles monoparentales), pour « hiérarchiser » le milieu social des élèves : plus l'IPS est élevé, plus le milieu social de l'élève est favorisé.

L'autre partie des facteurs de réussite est liée à la structure de l'établissement que fréquente l'élève en termes de population accueillie.

Des analyses de l'influence de la mixité des élèves sur la réussite scolaire montrent que le regroupement au sein d'un même établissement d'élèves ayant des caractéristiques favorisées a un impact positif sur la réussite de l'ensemble des élèves de l'établissement.

La réussite d'élèves comparables en termes sociodémographiques et scolaires est sensible à la composition sociodémographique des lycées où ils sont scolarisés (âge, origine sociale et sexe des élèves).

À titre d'exemple, dans les 10 % de lycées qui ont la plus forte part d'enfants de cadres ou d'enseignants, près de 99 % des enfants d'ouvriers ou d'inactifs obtiennent le baccalauréat.

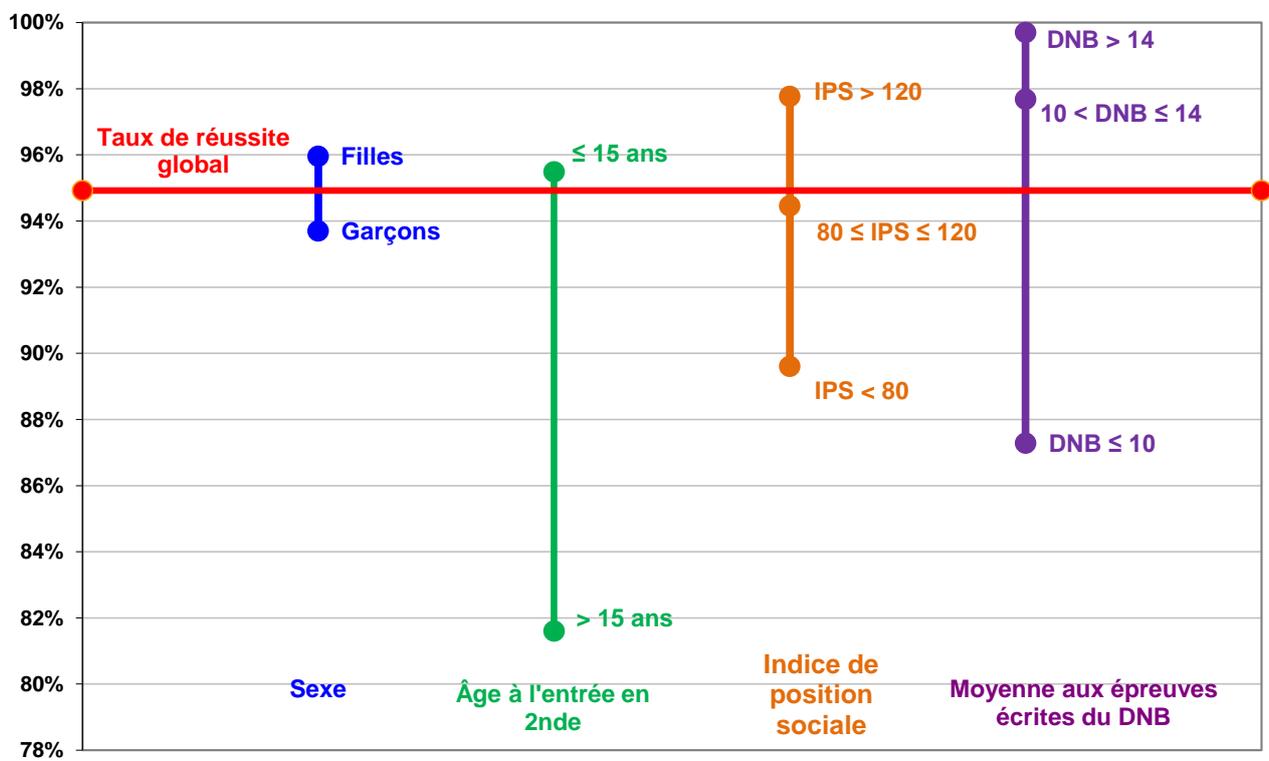
Dans les 10 % de lycées accueillant le moins d'enfants de cadres ou d'enseignants, le taux de réussite des enfants d'ouvriers ou d'inactifs n'est que de 86 %.

Pour juger de l'efficacité d'un lycée, il faut donc comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle des élèves comparables scolarisés dans des lycées comparables, en termes de niveau scolaire à l'entrée en seconde, d'âge, d'origine sociale et de sexe.

C'est en tenant compte des caractéristiques de chaque élève et des caractéristiques de son lycée (% d'élèves en retard scolaire, IPS moyen, niveau moyen à l'entrée en seconde, % de filles) qu'est calculée, pour chaque lycéen, une probabilité de réussite, d'accès ou de mention au baccalauréat.

Le taux attendu de réussite, d'accès ou de mentions au baccalauréat de l'ensemble du lycée en est déduit.

Taux de réussite nationaux au baccalauréat général et technologique (session 2024) selon l'âge à l'entrée en seconde, l'origine sociale, le sexe ou le niveau scolaire des élèves
(France, établissements publics et privés sous contrat)



Note de lecture : Les élèves ayant obtenu 10 de moyenne ou moins aux épreuves écrites du DNB ont un taux de réussite au baccalauréat de 87,3% en 2024.

Ces taux attendus ne constituent pas des objectifs, mais une simulation de ce que serait le taux de réussite, d'accès ou de mentions de chaque lycée si celui-ci ne contribuait ni plus, ni moins, à la réussite scolaire de ses élèves, que la moyenne des établissements considérés.

Si l'écart entre le taux constaté et le taux attendu (taux constaté – taux attendu), appelé « valeur ajoutée », est positif, on a tout lieu de penser que le lycée a davantage apporté à ses élèves que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne. Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaudra. Cette approche de la valeur ajoutée est relative. Elle permet une comparaison avec l'efficacité moyenne. Elle n'implique évidemment pas que les

lycées ayant une valeur ajoutée négative voient le niveau de leurs élèves baisser au cours de leur scolarité.

Afin de ne pas pénaliser les lycées qui disposent d'une moindre offre de formations, **le calcul du taux d'accès tient compte des élèves qui changent de lycée entre la 2nde et la 1^{ère} pour suivre une série technologique ou une spécialité générale non proposée dans leur lycée d'origine** (voir page 10).

Seule l'analyse combinée de l'ensemble de ces indicateurs est à même de donner une image de la réalité complexe que constituent les résultats d'un établissement.

Comment interpréter les indicateurs ?

L'exemple présenté ci-après a pour but d'illustrer ce que peut être l'utilisation des indicateurs pour apprécier les différents aspects des résultats d'un lycée.

Il montre que les analyses conduites doivent prendre appui sur les modes de calcul des indicateurs proposés et tenir compte de toute la complexité des situations des établissements. Il illustre également l'intérêt de la présentation de plusieurs indicateurs, qui donnent des points de vue différents et complémentaires sur les résultats des lycées. Ces indicateurs, qui permettent de mettre en valeur les points forts et les points faibles d'un lycée peuvent inciter celui-ci à prendre appui sur les premiers pour améliorer les seconds.

La complexité et la diversité des situations réelles – dont cette analyse ne peut rendre compte que très sommairement – conduit à souligner une fois encore le danger qu'il y aurait à utiliser ces indicateurs – et a fortiori à ne retenir qu'une partie d'entre eux – pour établir des palmarès ou faire des comparaisons sans en fournir les termes.

Libellés des séries du baccalauréat pour les lycées d'enseignement général et technologique

Voie générale	Voie technologique
G : Générale	STMG : Sciences et Technologies du management et de la Gestion STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et Développement Durable STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués STL : Sciences et Technologies de Laboratoire ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social S2TMD : Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

Les regroupements des filières du baccalauréat professionnel

Les secteurs de la production et des services sont définis par la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (décret n° 94-522 du 21 juin 1994, Journal officiel du 26 juin 1994). Les filières des baccalauréats professionnels sont regroupées par domaine de spécialités, puis par secteur.

Le secteur de la production	Le secteur des services
<ul style="list-style-type: none">▪ Spécialités pluri-technologiques de la production ;▪ Agriculture, pêche, forêt et espaces verts¹ ;▪ Transformations ;▪ Génie civil, construction, bois ;▪ Matériaux souples ;▪ Mécanique, électricité, électronique.	<ul style="list-style-type: none">▪ Spécialités plurivalentes des services ;▪ Échanges et gestion ;▪ Communication et information ;▪ Services aux personnes ;▪ Services à la collectivité.

¹ Les résultats aux filières agricoles ne sont pas traités par le ministère de l'éducation nationale et n'apparaissent donc pas dans les IVAL.

Cas d'un lycée d'enseignement général et technologique

Taux de réussite au baccalauréat				
Série	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nb d'élèves présents au bac
Ensemble	87	81	+6	151
G	90	85	+5	31
STI2D	89	80	+9	70
STL	82	81	+1	50

Taux d'accès de la seconde, de la première et de la terminale au baccalauréat				
Niveau	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Effectifs à la rentrée N+1
Seconde	67	77	-10	209
Première	84	85	-1	150
Terminale	90	87	+3	145

Taux de mentions au baccalauréat				
Série	Taux constaté (%)	Taux attendu (%)	Valeur ajoutée	Nb d'élèves présents au bac
Ensemble	32	34	-2	151
G	26	31	-5	31
STI2D	36	37	-1	70
STL	29	33	-4	50

Du point de vue de la réussite au baccalauréat (*indicateur n° 1*), ce lycée présente de bons résultats. En effet, 87 % des élèves présents à l'examen obtiennent le baccalauréat et surtout, ce taux de réussite est supérieur de 6 points à ce qu'il aurait été si ses élèves de terminale avaient été scolarisés dans un lycée « neutre » au sens statistique du terme. Toujours du seul point de vue de la réussite, le lycée semble apporter plus à ses classes de séries Générale et STI2D qu'à celles de la série STL.

Mais on ne peut se contenter des seuls taux de réussite. L'examen des taux d'accès (*indicateur n° 2*) doit compléter l'analyse. Un élève de seconde de cet établissement n'a qu'un peu plus de deux chances sur trois d'obtenir son baccalauréat en restant dans ce lycée (67 %). Ce résultat est en dessous du taux observé pour les élèves de mêmes caractéristiques scolarisés dans

des lycées comparables en termes de population accueillie (77 %). Cela conduit à penser qu'un nombre important des élèves du lycée doivent le quitter en cours de scolarité. C'est plutôt en fin de seconde que les élèves quittent le lycée puisque les taux d'accès de la première et de la terminale au baccalauréat sont très proches des taux attendus. De plus, le taux d'accès terminale-bac est légèrement supérieur au taux de réussite au baccalauréat, ce qui signifie que les élèves ayant échoué au baccalauréat sont acceptés comme redoublants dans l'établissement.

Enfin, les valeurs ajoutées associées aux taux de mentions (*indicateur n° 3*) indiquent que si le lycée permet à davantage de lycéens qu'on pouvait s'y attendre d'avoir le baccalauréat, ceux-ci ne l'obtiennent pas aussi souvent qu'attendu avec une mention, compte tenu de leurs caractéristiques.

Conditions de publication des indicateurs

Le ministère calcule des indicateurs de résultats pour **4 339** lycées publics et lycées privés sous contrat (**2 331** lycées d'enseignement général et technologique et **2 008** lycées professionnels) qui préparent au baccalauréat. Dans certains cas, la fiche de l'établissement peut ne pas être renseignée, partiellement renseignée ou être renseignée avec une indication de précaution d'usage pour certains indicateurs.

▪ **Aucun indicateur publié**

Pour les lycées généraux et technologiques, il faut au moins 20 candidats au baccalauréat pour que les taux bruts soient calculés. Le seuil est fixé à 10 pour les lycées professionnels. Si cette condition n'est pas respectée, la fiche de l'établissement n'est pas publiée.

De même, si un lycée offre un cycle incomplet (un ou deux niveaux), les taux d'accès au baccalauréat ne peuvent être calculés et dans ce cas la fiche n'est pas publiée.

▪ **ND : non déterminé**

Les taux attendus (et par conséquent les valeurs ajoutées associées) peuvent être non déterminés pour trois raisons :

(1) Trop peu d'élèves

- Moins de 40 candidats au bac général et technologique ou moins de 20 candidats au bac professionnel

⇒ *L'ensemble des taux attendus est à « ND »*

- Moins de 10 candidats dans une série du bac général et technologique ou dans une filière (production ou services) du bac professionnel
- Moins de 5 candidats dans un domaine de spécialité du bac professionnel

⇒ *Les taux de réussite et de mentions attendus concernés sont à « ND »*

(2) Trop peu de notes au brevet retrouvées

Lorsque la part de notes au brevet retrouvées est inférieure à 50 % au niveau :

- de la série : Taux attendu de la série = « ND »
- de l'ensemble des candidats au bac : Taux toutes séries confondues = « ND »
- de l'ensemble des élèves de l'établissement : Taux d'accès attendus = « ND »

(3) Mayotte

Le calcul des taux attendus pour les lycées de Mayotte donnant des résultats très atypiques, ils ont également été mis à « ND ».

Le calcul des indicateurs

Les IVAL correspondent à trois indicateurs : taux de réussite, taux d'accès et taux de mentions. À chacun de ces indicateurs sont associés des taux attendus, qui correspondent aux taux moyens estimés pour des élèves d'âge, d'origine sociale, de niveau scolaire à l'entrée en seconde et de sexe comparables, scolarisés dans des établissements comparables en termes d'offre de formation et de caractéristiques de la population accueillie.

Taux de réussite constaté

Le taux de réussite au baccalauréat est la proportion, parmi les élèves présents à l'examen, de ceux qui ont obtenu le diplôme. Le taux constaté de réussite au baccalauréat se calcule de la façon suivante :

Taux constaté de réussite au baccalauréat =

$$\frac{\text{Bacheliers} \times 100}{\text{Présents}}$$

Où :

Bacheliers = élèves de l'établissement ayant obtenu le baccalauréat en juin ou en septembre de l'année (N)

Présents = élèves de l'établissement inscrits au baccalauréat et ayant obtenu au moins une note au cours de l'année de Terminale, que ce soit au contrôle continu ou à l'une des épreuves finales.

Taux d'accès constaté

Le taux d'accès de la seconde au baccalauréat est la probabilité, pour un élève, d'accéder successivement de seconde en première, de première en terminale et de terminale au baccalauréat au sein de l'établissement². Ainsi, le taux d'accès de seconde au baccalauréat est le produit de ces trois taux intermédiaires (2^{nde}-1^{ère}, 1^{ère}-Terminale et Terminale-Bac).

Pour les IVAL session N du baccalauréat, chaque taux d'accès intermédiaire est calculé en observant ce que les élèves inscrits dans l'établissement en décembre N-1 sont devenus en décembre N. Le taux d'accès au baccalauréat, produit de ces taux intermédiaires, n'est donc pas fondé sur le suivi d'une cohorte réelle d'élèves, mais sur l'observation du parcours des élèves présents à tous les niveaux une même année scolaire. Il est calculé hors élèves Ulis.

C'est ce qu'il est convenu d'appeler un suivi de cohorte fictive. Les cohortes fictives nécessitent seulement les données du constat sur deux années consécutives, permettant ainsi de ne pas attendre que la cohorte ait quitté le lycée, ce qui nécessiterait l'observation d'au moins quatre années successives.

² À partir de 2016, les passages au niveau supérieur en changeant de filière (2^{nde} GT vers 1^{ère} PRO par exemple) sont considérés comme des succès. De la même manière, les redoublements en changeant de filière (2^{nde} PRO vers 2^{nde} GT par exemple) ne pénalisent pas le taux d'accès. Ceci à condition bien sûr que l'élève reste dans le même établissement. Seuls les lycées polyvalents sont donc concernés.

À partir de 2017, les déménagements sont également pris en compte. Un élève qui accède au niveau supérieur tout en changeant d'établissement ne pénalise plus le taux d'accès du lycée d'origine si cela fait suite à un changement de commune de résidence ou si le département de l'établissement de destination est différent du département de l'établissement d'origine.

À partir de 2019, dans la filière générale et technologique, les cas d'élèves qui changent de lycée entre la 2^{nde} et la 1^{ère} pour suivre une série technologique ou une spécialité générale non proposée dans leur lycée d'origine sont désormais considérés comme des réussites (ou des succès) pour le lycée d'origine.

Le taux d'accès constaté d'un niveau à l'autre se calcule de la façon suivante :

Taux d'accès constaté d'un niveau à l'autre =

$$\frac{\text{Succès} \times 100}{\text{Inscrits} - \text{Doublants}}$$

Où :

Inscrits = élèves inscrits dans le niveau de départ en décembre de l'année (N-1)

Doublants = élèves de l'établissement qui redoublent le niveau de départ dans le lycée en décembre de l'année (N)

Pour le calcul des taux d'accès de 2^{nde} en 1^{ère} et de 1^{ère} en terminale :

Succès = élèves qui passent dans le niveau supérieur dans le lycée en décembre de l'année (N)

Pour le calcul du taux d'accès Terminale-Baccalauréat :

Succès = élèves de l'établissement ayant obtenu le baccalauréat en juin ou en septembre de l'année (N)

En soustrayant les redoublants de l'établissement du dénominateur, on suppose que les élèves ayant redoublé cette année dans l'établissement auront, l'année suivante, la même probabilité d'accéder au niveau supérieur.

Calcul pratique d'un taux d'accès constaté

Un lycée scolarise 221 élèves en seconde, 215 en première et 235 en terminale en décembre de l'année (N-1). Le devenir de ces élèves l'année suivante est décrit dans le tableau ci-après :

Niveau	Inscrits	Succès	Doublants
2 ^{nde}	221	159	9
1 ^{ère}	215	191	5
Terminale	235	201	4

Le taux constaté d'accès de seconde en première vaut : $\frac{159}{221-9} = 75,0\%$

Le taux constaté d'accès de première en terminale vaut : $\frac{191}{215-5} = 91,0\%$

Le taux constaté d'accès de terminale au baccalauréat vaut : $\frac{201}{235-4} = 87,0\%$

Finalement, le taux constaté d'accès de seconde au baccalauréat vaut :

$$\frac{75,0}{100} \times \frac{91,0}{100} \times \frac{87,0}{100} = 59,4\%$$

Interprétation d'un taux d'accès

La complexité d'un taux d'accès constaté suppose d'être prudent dans son interprétation et, notamment, de garder présent à l'esprit qu'il estime la capacité du lycée à conserver ses élèves tout au long du second cycle et à leur faire obtenir le baccalauréat à l'issue de celui-ci. Si de nombreux facteurs propres au lycée peuvent influencer sur cette capacité, d'autres lui échappent :

- Les facteurs liés à la politique de l'établissement :
 - politique de réorientation des élèves en difficulté vers d'autres structures ou d'autres séries situées dans d'autres établissements ;
 - gestion des redoublements ;
 - politique à l'égard des élèves en situation d'abandon d'études ;

- Les facteurs subis par l'établissement :
 - attractivité d'établissements voisins ;
 - orientation vers une série ou une spécialité non proposée par l'établissement.

L'impact de ce dernier facteur est toutefois neutralisé, un changement de lycée pour ce motif étant considéré comme une réussite pour le lycée d'origine.

Taux de mentions constaté

Le taux de mentions au baccalauréat est la proportion, parmi les élèves présents à l'examen, de ceux qui ont obtenu une mention (assez bien, bien ou très bien). Le taux constaté de mentions se calcule de la même manière que le taux de réussite.

Taux attendus et valeurs ajoutées

La DEPP a mis au point un modèle statistique³ de calcul des taux attendus de chaque lycée. Il permet de simuler, pour chaque élève, sa probabilité d'obtenir le baccalauréat, d'accéder au niveau supérieur ou d'obtenir une mention, en fonction de ses caractéristiques (âge, niveau scolaire à l'entrée en seconde⁴, origine sociale et sexe) et des caractéristiques du lycée dans lequel il évolue. Le calcul de cette probabilité est réalisé en considérant que l'élève est scolarisé dans un établissement ne contribuant ni plus ni moins que la moyenne des établissements à la réussite scolaire de ses élèves.

Une fois obtenues ces probabilités pour chaque élève, il suffit ensuite d'en calculer les moyennes. Pour les taux de réussite ou de mentions, ces moyennes sont calculées au niveau de la série ou du domaine de spécialité. Pour les taux d'accès, elles sont calculées par « niveau » (2^{nde}, 1^{ère}, terminale). Ces moyennes de probabilités sont ce qu'on appelle les taux attendus.

Le taux de réussite attendu pour l'établissement est ensuite obtenu en faisant la moyenne des taux de réussite attendus par série, pondérés par l'effectif d'élèves présents au baccalauréat. C'est la même chose pour le **taux de mentions attendu**.

De la même façon, la moyenne des probabilités d'accès au niveau supérieur de tous les élèves d'un niveau, donne le taux attendu d'accès au niveau supérieur. **Le taux d'accès attendu de première au baccalauréat** est le produit des taux d'accès attendus de première en terminale et de terminale au baccalauréat. **Le taux d'accès attendu de la seconde au baccalauréat** est le produit des taux d'accès attendus de seconde en première et de première au baccalauréat.

Pour chaque indicateur, taux de réussite, taux d'accès ou taux de mentions, la **valeur ajoutée** de l'établissement est la différence entre le taux constaté de l'établissement et le taux attendu.

Valeur ajoutée = Taux constaté – Taux attendu
--

³ La mise en œuvre du modèle se base sur des théories statistiques élaborées et fait appel à des procédures de calculs longues et complexes qui ne peuvent être reproduites « à la main ». Il n'est donc pas possible d'explicitier dans le présent document les formules de calcul.

⁴ Lorsque la note individuelle d'un élève au brevet n'est pas retrouvée, elle est imputée par la note moyenne des élèves de sa série ou de son établissement. Afin de neutraliser l'impact des variations de la notation au brevet d'une année à l'autre, ces notes sont harmonisées de manière à ce que la moyenne nationale soit égale à 10 quelle que soit l'année de passage du brevet.

NOUS SUIVRE

<https://www.ac-clermont.fr/publications-et-statistiques-121886>

Conception, réalisation et diffusion :
SPS académie de Clermont-Ferrand
Siasepp-sps@ac-clermont.fr

ISSN 3001-5944